

# LE DON EN CONFIANCE RAPPORT ANNUEL 2016



RAPPORT  
MORAL

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ

RAPPORT  
FINANCIER

Ce rapport concerne la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.





## La mission du Don en confiance

La mission du Don en confiance : **nourrir la confiance des donateurs** et œuvrer dans leur intérêt en fixant des règles déontologiques et en contrôlant le respect.

Accroître la confiance dans les organisations d'intérêt général faisant appel à la générosité du public permet de remplir un double objectif :

- **encourager la générosité** des personnes privées, physiques ou morales,
- **renforcer les capacités d'action et d'innovation des associations et fondations** par un contrôle exigeant, global et continu de leur fonctionnement.

## Ce qu'apporte le label "Don en confiance"



### Pour le public :

- un **contrôle continu de règles déontologiques** exercé par le seul organisme français dédié, auprès des organisations à but non lucratif menant des missions d'intérêt général et faisant appel à la générosité du public
- une **incitation à aider les organisations**, notamment financièrement



### Pour les donateurs, personnes physiques et morales :

- un **tiers de confiance** dont l'intervention permet de les conforter dans leur choix de soutenir telle ou telle organisation labellisée "Don en confiance"
- un **gage de transparence** et l'assurance d'un rendu-compte de l'utilisation de leur générosité, accessible et compréhensible, au-delà des exigences légales



### Pour les organisations labellisées "Don en confiance" :

- un **facteur de développement et/ou de pérennité** par le respect des exigences, la mise en œuvre du changement et la maîtrise par la gouvernance de son organisation
- un **gage de confiance pour leurs donateurs**, particuliers ou entreprises, et leurs financeurs privés
- le **bénéfice d'un label reconnu** dans le secteur constituant *de facto* une garantie pour les pouvoirs publics et les médias
- la **sécurité d'un regard extérieur** pour la gouvernance, une identification des points de progrès à mettre en œuvre et un levier d'amélioration du fonctionnement interne
- une **déontologie adaptée** co-construite collectivement
- un **savoir-faire et une connaissance partagée des problématiques** du secteur à partir d'une expérience de près de 30 ans
- une **participation** en tant que membre à la **vie associative** du Don en confiance



### Pour le secteur associatif :

- une **référence unique** en matière de déontologie professionnelle construite par les organisations du secteur elles-mêmes
- une **incitation au progrès** par le partage des exigences et la professionnalisation des pratiques
- un **garde-fou** de l'évolution des pratiques de collecte du marché

### Dans l'intérêt général et collectif :



- un **contrôle continu et indépendant** de l'utilisation de 1,5 milliard d'euros de fonds privés collectés par les 85 organisations labellisées au 31 décembre 2016
- une **rigueur dans l'utilisation des fonds** issus de la générosité en faveur de toutes les causes d'intérêt général

p.40



## LE DON EN CONFIANCE EN BREF

85 organisations labellisées au 31 décembre 2016  
L'année 2016 en bref  
Les chiffres-clefs de l'année 2016

p.6

p.7

p.8

p.10

## LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

p.11

## LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

p.14

### 1 Au service des donateurs et du public

p.15

Le Don en confiance fait évoluer la déontologie

p.16

Contribution à l'évolution du compte d'emploi des ressources

p.18

9<sup>ème</sup> édition du Baromètre de la Confiance

p.19

Bilan médias : une sollicitation accrue

p.20

Les nouveautés de la communication

p.22

Le Don en confiance connecté

p.23

Le Don en confiance dans son environnement

p.24

Participation au 11<sup>ème</sup> Forum National des Associations et Fondations

p.26

Développement : bilan 2016 et perspectives

p.27



p.22

p.46



## 2 Au contact des organisations labellisées

p.30

Les organisations par date de labellisation

p.31

Bilan de l'activité de labellisation

p.32

## 3 Vie associative du Don en confiance

p.36

Focus sur la communauté des organisations labellisées

p.37

Les 85 organisations labellisées par domaine d'intervention

p.38

À propos de la gouvernance du Don en confiance

p.40

118 bénévoles au Don en confiance

p.44

Vie des bénévoles

p.46

## LE RAPPORT FINANCIER

p.47

Le mot du trésorier

p.48

Analyse et commentaires des comptes

p.49

Bilan et compte de résultat

p.51



p.24

# Le Don en confiance en bref

# 85 organisations labellisées au 31 décembre 2016



⇒ une majorité d'associations (64) et une part croissante de groupes associatifs et de fondations abritantes

## JANVIER

- Vœux du président, Gérard de la Martinière
- Jean-Baptiste Labrusse nommé contrôleur général adjoint
- Sortie de trois organisations



## FÉVRIER

- Aboutissement du chantier "Régulation des nouveaux modes de collecte"

## JUILLET

- La Fondation Foch labellisée "Don en confiance"
- Geneviève Yavchitz nommée commissaire



## JUIN

- La Fondation d'université Paris-Dauphine et Coalition Plus labellisées "Don en confiance"
- Sortie d'une organisation



## SEPTEMBRE

- Rémi Raclet nommé contrôleur général adjoint



## OCTOBRE

- Journée annuelle des bénévoles
- Participation au 11<sup>ème</sup> Forum National des Associations et Fondations
- Publication du 9<sup>ème</sup> Baromètre de la Confiance



## MARS

- Eric Elghozi nommé commissaire



## MAI

- La Société Protectrice des Animaux et Terre et Humanisme labellisées "Don en confiance"
- Sortie d'une organisation



## AVRIL

- Assemblée générale
- Election de Jean-Pierre Jochum et réélection de Gérard Soularue en tant qu'administrateurs personnes qualifiées
- Election de AIDES, du Secours Islamique France, du Secours Populaire et de la Société de Saint-Vincent-de-Paul au Conseil d'administration
- Jean-Pierre Duprieu élu président du Don en confiance
- Agnès de Fleurieu nommée vice-présidente, Denis Le Squer trésorier et Christine Tabuena secrétaire générale
- Mise en ligne du nouveau site Internet



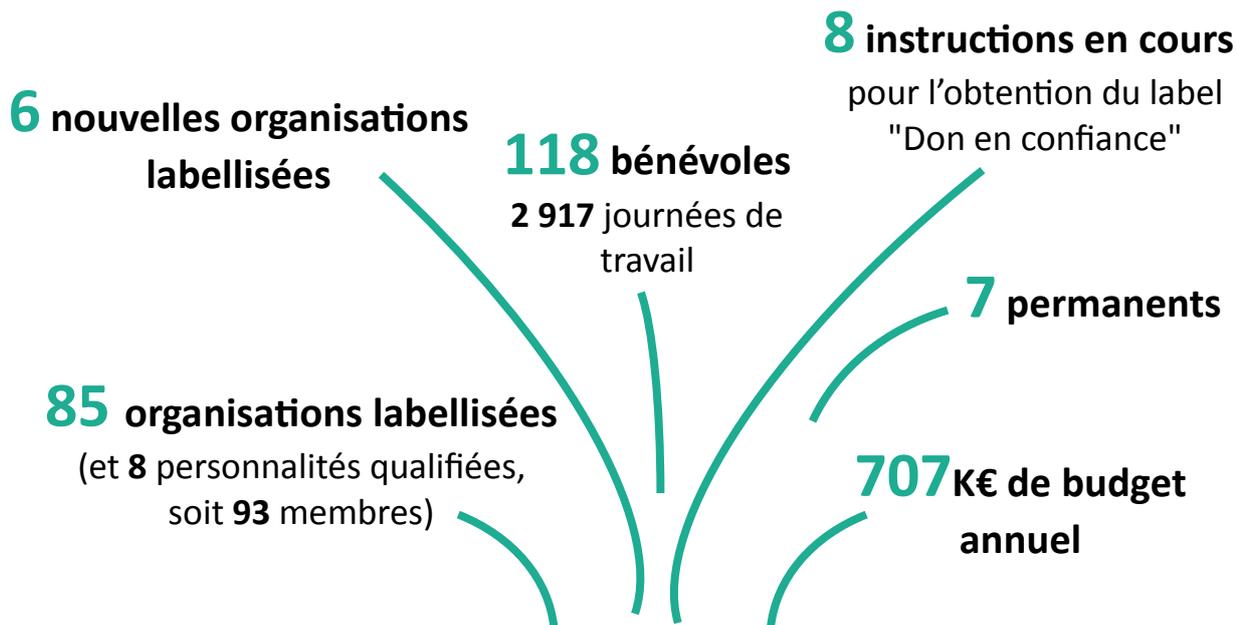
## NOVEMBRE

- Réunion des nouveaux référents d'organisations labellisées
- Lancement du groupe de veille et d'échanges sur les nouveaux modes de collecte

## DÉCEMBRE

- Diffusion de la vidéo d'animation "Label manière de faire un don"
- Adoption de la Charte de déontologie modernisée
- L'Œuvre d'Orient labellisée "Don en confiance"

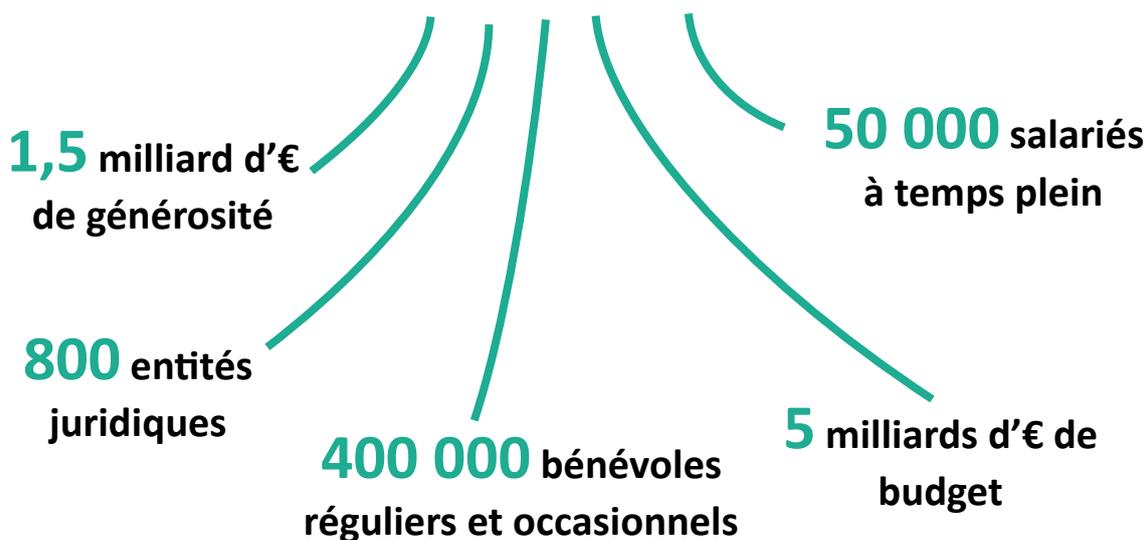




### Ce que nous sommes



### Les 85 organisations labellisées, ce qu'elles représentent



# Rapport moral

# “ 2016, une année de transition ”

**A**dministrateur depuis un an, j'ai été choisi en avril 2016 pour assumer la responsabilité de président du Comité de la Charte du Don en confiance.

Une belle institution puisque, depuis près de 30 ans, elle porte la démarche collective entreprise par les organisations soucieuses de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs.

Constitué à l'initiative de grands acteurs du secteur, le Don en confiance a vocation à accueillir toutes les organisations d'intérêt général qui choisissent de s'engager et acceptent d'être contrôlées afin de protéger le bien commun du capital-confiance.

L'adhésion à la Charte étant volontaire par construction, toute organisation peut prendre la décision de se retirer mais, ce faisant, elle choisit de se désolidariser de l'action collective. C'est ce qu'ont décidé de faire au début de l'année 2016 deux organisations importantes du secteur, trois autres suivant au cours du premier semestre, ce qui fait certes partie des aléas de la vie associative, mais a soulevé de nombreuses interrogations, tant de la part de certaines des organisations labellisées que parmi nos bénévoles.

Dans un tel contexte, il fallait réaffirmer deux positions : assumer et refonder.

## Assumer avec conviction

La concurrence dans l'appel à la générosité du public s'accroît et, avec elle, la montée des risques encourus pour le capital-confiance acquis par le secteur. Dans un tel contexte, ce n'est le moment ni de relâcher la discipline collective, ni de disperser les moyens. Conformément à son projet associatif adopté par la quasi-unanimité des membres lors de l'Assemblée générale de juin 2013, le Comité de la Charte du Don en confiance entend poursuivre sa mission d'éclairage des donateurs et du public, selon les mêmes exigences d'indépendance, d'objectivité, de professionnalisme et de neutralité. Porteur d'une expérience réussie de rassemblement du secteur associatif, il accueille aujourd'hui de nombreuses organisations candidates à l'obtention du label "Don



Jean-Pierre Duprieu  
Président du Don en confiance

en confiance" et se doit de poursuivre activement son développement. Il réalise les efforts nécessaires d'adaptation de son organisation et de ses méthodes, avec l'assentiment des organisations labellisées et le concours actif de ses bénévoles, pour mieux répondre aux enjeux du moment, convaincu qu'il y a toujours une place pour la responsabilité collective au-delà du chacun pour soi. Ainsi, le Don en confiance, avec toutes ses composantes, vise la poursuite de sa croissance à la hauteur de sa mission au service de l'intérêt général et entend assumer ce qu'il est et compte devenir pour répondre au mieux aux attentes du donateur, à savoir :

- **assumer un témoignage simple, neutre et objectif**, grâce à tous les efforts déployés au cours des dernières années qui concourent à asseoir la crédibilité du message auprès du public, notamment la spécialisation des fonctions, l'indépendance d'esprit des intervenants, le contrôle de la qualité des procédures internes, la régularité des rendez-vous, le perfectionnement des méthodes de travail ;

- **assumer un contrôle vigilant et ses contraintes perçues**, parce que c'est le premier levier de la confiance des Français dans les organisations faisant appel aux dons d'après le Baromètre de la Confiance que nous réalisons chaque année avec Kantar Sofres (cf.p.19). C'est pourquoi le Don en confiance s'appuie sur l'activité d'une centaine de bénévoles de haut niveau dans des fonctions de contrôle structurées bénéficiant d'un encadrement compétent et engagé, d'une animation vivante, de formation continue et d'évaluation. Le contrôle exercé par le Don en confiance est le seul qui s'exerce au nom et pour le compte de l'ensemble des donateurs ; il est très spécifique :

- \* continu, à la différence de ceux des autorités publiques,
- \* généraliste, ce qui le différencie de ceux exercés par les bailleurs de fonds, ...

- \* ...ciblé sur les engagements de la Charte, à la différence de celui du commissaire aux comptes.

Le Don en confiance est mandaté par les organisations labellisées pour exercer ce contrôle qui est un des fondements de sa crédibilité par la garantie qu'il fournit au donateur ;

- **assumer un niveau d'exigence nécessaire pour obtenir et conserver le label**, dans la mesure où nous voulons collectivement éviter tout écart de nature à porter atteinte à la confiance du public, passant notamment par des demandes de mise en conformité lors des renouvellements d'agrément, la possibilité d'exclusion lorsque la situation l'exige et le filtre serré qui s'exerce sur les instructions de nouvelles candidatures.

### Refonder avec détermination

De tels mouvements au sein du Don en confiance, s'ils nous encouragent à assumer, doivent aussi nous amener à envisager les évolutions nous permettant de nous adapter et répondre encore mieux aux attentes de nos parties prenantes au premier rang desquelles les organisations labellisées, ou susceptibles de le devenir, en étroite collaboration avec le Conseil d'administration et les bénévoles du "premier cercle" (cf.p.44). Nous avons lancé le chantier "Refondation", sujet majeur pour 2017, dont l'objectif est de faire levier sur les forces du Don en confiance pour poursuivre sa modernisation. Nous nous sommes livrés à une longue période de concertation et d'écoute pour mieux nous préparer aux changements, sans exclure de mettre en œuvre tout ce qui peut l'être dès à présent.

Mes nombreux temps d'échanges (plus de 150) avec des présidents et des dirigeants d'organisations labellisées, des bénévoles, des membres de notre Conseil d'administration, ainsi que des personnalités du secteur, m'ont convaincu de la pertinence de changements calibrés dans un certain nombre de domaines de notre action. La réflexion et la structuration sont à l'œuvre de façon très active et feront place à une large consultation pour déboucher sur les nouveaux contours de notre action ; pas de grands bouleversements mais un ensemble de changements et d'ajustements qui feront la différence.

Après une année consacrée à le présider, voici les grandes lignes du Don en confiance d'aujourd'hui qu'il me semble important de renforcer demain :

- **une modernité reconnue** avec un Don en confiance en évolution,
- **un acteur indépendant, constituant une référence** et reconnu par le secteur pour son rôle constructif de régulation de l'appel à la générosité,
- **un dynamisme à l'écoute** des évolutions du secteur de l'intérêt général,
- **une simplification pour notre Charte** de déontologie lisible, exigeante mais évolutive, une référence pour un secteur en plein changement,
- **un label précieux et envié**,
- **un contrôle toujours rigoureux** et qui a gagné en lisibilité et en fluidité, en discernement,
- **une posture bienveillante** et vectrice de progrès sans compromis sur la juste exigence, laissant place à de l'accompagnement bien dosé,
- **une vie associative** stimulée, sous-tendue par notre projet collectif,
- **une notoriété renforcée**, notamment auprès du grand public,
- **une ouverture sur le monde extérieur** incarnée entre autres par quelques partenariats,
- **un Don en confiance en croissance**.

Un programme passionnant pour 2017 et les années suivantes que 2016 nous a largement inspiré.

Pour certains de ces axes et avec l'assentiment du Conseil d'administration, nous n'avons pas attendu. Ainsi, la Charte du Don en confiance avait besoin d'être modernisée, simplifiée, allégée. Grâce à un chantier dédié à ce sujet (cf.p.16), notre Charte contient aujourd'hui l'essentiel des engagements générateurs de confiance, à la satisfaction de la grande majorité de nos parties prenantes. Nous avons opéré cette modernisation à droit constant ; il sera pertinent, dans le cadre de "Refondation", de se poser la question d'aller plus loin.

Le Don en confiance fonctionne bien ; la croissance de son activité est gérable et doit même être amplifiée. Une des priorités stratégiques de demain devra également être placée sur le "faire savoir" avec le concours de nos parties prenantes et celui d'un ensemble de partenaires que nous sollicitons •

# Rapport d'activité



1

Au service des  
donateurs et  
du public

## Aboutissement de deux chantiers

### Régulation des nouveaux modes de collecte

L'apparition de nouveaux modes de collecte innovants pouvait poser la question de l'adéquation des dispositions de la Charte à ce nouvel environnement, notamment sur le mode de rémunération des intermédiaires de collecte. Le Don en confiance proscrit en effet toute rémunération liée au montant des sommes collectées et ce, depuis l'origine. L'intention de cette règle est double :

- protéger les donateurs et les organisations de prélèvements opaques et injustifiés sur les dons qui peuvent atteindre des montants très importants quand les dons le sont aussi,
- éviter que les prestataires privilégient anormalement leurs intérêts, par exemple dans la communication.

C'est pourquoi, afin de maintenir un bon niveau de protection des intérêts respectifs des donateurs et des organisations, le Conseil d'administration du 25 février 2016 a pris la décision de conserver en l'état ses règles actuelles en matière de régulation de la collecte. Toutefois, afin d'encourager le développement de la générosité sous toutes ses formes, il ouvre la voie d'une expérimentation concernant le *crowdfunding*.

Ainsi, à titre provisoire et expérimental sur une période de deux ans et pour les opérations de *crowdfunding* uniquement, les organisations labellisées "Don en confiance" pourront, si nécessaire et dans la mesure où une rémunération au forfait ou assise sur le nombre de dons serait jugée préjudiciable au succès des opérations de collecte, admettre d'autres modes de rémunération de la plateforme impliquée. Ceci doit faire l'objet d'une appréciation spécifique au regard de l'évaluation des risques encourus, sous le contrôle de leurs instances dirigeantes et en toute transparence vis-à-vis de leurs donateurs.

Ces conclusions sont le fruit des travaux d'un groupe constitué d'organisations labellisées et de bénévoles du Don en confiance, piloté par Christophe Leroux, délégué à la communication et au développement de la Ligue nationale contre le cancer, et Antoine Vaccaro, président du Fundraising Lab et du Cerphi (Centre d'Etude et de Recherche sur la Philanthropie), avec

l'appui de Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures du Don en confiance.

Lors de sa dernière réunion, le groupe de travail a par ailleurs mis en exergue la nécessité de mettre en place un groupe de veille et d'échanges sur les nouveaux modes de collecte (cf.p.37).

Pour rappel, tout en maintenant la règle de base qui proscrit toute forme de rémunération proportionnelle, le Conseil d'administration avait déjà admis en mai 2013 la possibilité d'une appréciation spécifique concernant les dons de faible valeur nominale, collectés en général *via* l'arrondi, dans la mesure où, à défaut d'autres systèmes, une rémunération liée aux montants collectés n'était pas porteuse de risques élevés.

### Modernisation de la Charte de déontologie

Acte fondateur du Comité de la Charte du Don en confiance, la Charte regroupe l'ensemble des principes et exigences auxquelles une association ou une fondation accepte de se conformer afin d'obtenir le label "Don en confiance". Après 28 ans d'enrichissement continu au rythme de l'évolution de l'environnement associatif et des attentes grandissantes du public, le moment était venu d'en extraire les grandes lignes, pour toujours plus de transparence dans l'intérêt du donateur. Fruit d'un chantier initié il y a deux ans visant à en améliorer la lisibilité et en faciliter la compréhension, notamment pour le grand public, la Charte modernisée a été adoptée par le Conseil d'administration du 15 décembre 2016.

Tout en conservant les mêmes exigences, elle permet un affichage plus clair des garanties portées par le label "Don en confiance" et, ainsi, de conforter au mieux la confiance des donateurs.

La nouvelle Charte est réorganisée autour de quatre grands principes transversaux et 15 exigences applicables dans trois domaines - gouvernance, gestion, communication (cf.p.17).

Piloté par le comité de déontologie à compter de fin 2015, avec l'appui de Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures du Don en confiance, le projet a fait en 2016 l'objet d'une troisième réunion des groupes témoins des bénévoles du Don en confiance d'une part et des organisations labellisées d'autre part, le 15 novembre 2016, ainsi que d'une consultation interne sur une période d'un mois, du 17 octobre au 18 novembre 2016 •

## LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE MODERNISÉE

### PRINCIPES

- RESPECT DU DONATEUR
- TRANSPARENCE
- RECHERCHE D'EFFICACITÉ
- PROBITÉ ET DÉSINTÉRESSEMENT

### EXIGENCES

#### I. GOUVERNANCE

**L'organisation est administrée de manière à assurer le pilotage de ses activités et le désintéressement de ses acteurs.**

-  **I.1** L'organisation définit clairement les modes de fonctionnement de ses instances. Elle les décrit dans les statuts, éventuellement complétés par le règlement intérieur ou tout autre document en tenant lieu.
-  **I.2** Les administrateurs et dirigeants exercent leurs responsabilités sans chercher à en retirer un avantage personnel.
-  **I.3** Le Conseil d'administration se donne les moyens de piloter les missions de l'organisation.

#### II. GESTION

**La gestion de l'organisation est assurée avec rigueur au bénéfice de ses missions sociales.**

-  **II.1** L'organisation dispose de procédures et de contrôles permettant d'assurer la pertinence et l'efficacité de la gestion de l'ensemble de ses structures.
-  **II.2** L'organisation assure la maîtrise de ses activités, au travers d'un dispositif de contrôle interne.
-  **II.3** Les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes en conformité avec les obligations réglementaires et légales en la matière. Il en atteste la sincérité. Le cas échéant, les comptes combinés, comprenant le compte d'emploi des ressources, sont arrêtés et approuvés par les instances de l'organisation assurant la responsabilité de la combinaison et certifiés par le commissaire aux comptes de l'organisation.
-  **II.4** La gestion financière de l'organisation a pour but d'assurer la réalisation de ses missions dans la durée.
-  **II.5** La gestion de l'organisation est guidée par la recherche de l'efficience et de la rigueur.
-  **II.6** Les produits provenant de la générosité du public sont affectés conformément à la volonté du donateur.
-  **II.7** L'organisation maîtrise le processus de collecte de fonds.
-  **II.8** Sous conditions, la recherche de fonds peut être confiée à un tiers.
-  **II.9** Les legs et autres libéralités imposent un encadrement complémentaire approprié et une gestion impartiale, notamment pour assurer le respect de l'autonomie de la volonté du bienfaiteur.

#### III. COMMUNICATION

**L'organisation assure une information qui vise à répondre aux attentes du donateur et du public.**

-  **III.1** L'organisation délivre à tous une information fiable, loyale, précise, objective et vérifiée sur sa structure et ses actions.
-  **III.2** L'organisation met à la disposition du public et des donateurs une information de synthèse sur son activité et son fonctionnement.
-  **III.3** L'organisation met à disposition de ses membres / adhérents une communication spécifique.

 **Toute l'actualité des évolutions déontologiques du Don en confiance et la Charte en version complète sur : [www.donenconfiance.org/deontologie](http://www.donenconfiance.org/deontologie)**

## La position du Don en confiance sur les évolutions du CER et les ratios

**A**fin que l'éventuel changement du compte d'emploi des ressources (CER) prenne en compte les attentes, les diversités et les complexités des organisations, le Don en confiance a émis dix propositions d'évolutions de celui-ci ([consultables en totalité sur www.donconfiance.org](http://www.donconfiance.org)). Notamment, pour harmoniser les pratiques et éviter le piège de favoriser un modèle d'organisation, il propose une définition des frais de fonctionnement.

Afin de rendre le CER plus compréhensible et d'introduire une certaine homogénéité au regard de la diversité des situations des organisations, le Don en confiance propose également de préciser ce que recouvrent les ressources de la générosité en :

- y incluant le mécénat d'entreprise,
- excluant les ressources issues de la générosité dès lors qu'elles résultent d'un acte de gestion, tels que les produits financiers issus des réserves constituées par la générosité.

Par ailleurs, le Don en confiance propose que l'investissement dans la recherche de fonds puisse être amorti, les efforts nécessaires pour collecter des fonds étant très différents selon les organisations.

S'il a été facteur de progrès, le compte d'emploi des ressources demeure peu compréhensible pour les non

-initiés. Pour s'y retrouver parmi la diversité des modèles socio-économiques, le Don en confiance promeut la transparence financière à travers "l'Essentiel", document de référence adopté aujourd'hui par de nombreuses organisations, au-delà de celles qui sont labellisées "Don en confiance" (voir ci-dessous).

### Être transparent pour être compris et non pas comparé

Le compte d'emploi des ressources a pour vocation première d'informer le donateur sur l'utilisation des ressources des organisations. Or, il est fréquent que le grand public ne s'attarde que sur une partie de ce document, à savoir la part des dons qui vont réellement à la mission sociale. Sur ce point, le Don en confiance invite chacun à faire preuve de circonspection dans les comparaisons fondées sur des ratios, pour six raisons :

- la qualité s'apprécie avant tout dans la réalisation des missions sociales de l'organisation,
- la détermination de ratios homogènes est impossible,
- les "bons" ratios ne sont pas obligatoirement synonymes de bonne gestion,
- les comparaisons entre organismes fondées sur des ratios de gestion sont dénuées de fondements,
- la place du bénévolat et des apports en nature a une incidence importante sur la gestion d'une organisation,
- l'utilisation inconsidérée de ratios est contreproductive.

## La transparence financière passe par l'Essentiel

Pour s'y retrouver parmi la diversité des modèles socio-économiques et la complexité des organisations, avec l'apport ou non du bénévolat, le Don en confiance promeut la transparence financière à travers l'Essentiel. L'Essentiel est le document de référence utilisé par toutes les organisations labellisées "Don en confiance", et au-delà, pour donner annuellement une information claire et synthétique sur ce qu'elles sont, ce qu'elles ont fait et rendre compte auprès du public des fonds qu'elles ont reçus et de leur utilisation, en particulier des ressources provenant de la générosité •



**Nathalie Blum**  
Directrice générale du Don en confiance

« Le donateur se demande souvent quelle part de son don est consacrée aux missions sociales. Le compte d'emploi des ressources permet en théorie de répondre à cette question. La réflexion sur son éventuelle évolution a été l'occasion pour le Don en confiance de réaffirmer sa position : œuvrer pour la transparence en délivrant au grand public une information globale de l'organisation et en formulant des propositions simples et concrètes pour une harmonisation des pratiques et une facilité de compréhension du lecteur non averti. »

## Remarquable stabilité de la confiance des Français dans l'action associative

**D**eux faits particulièrement saillants ressortent de cette 9<sup>ème</sup> édition du Baromètre de la Confiance :

- une stabilité remarquable de la confiance des Français dans les associations et fondations qui font appel aux dons,
- les Français les plébiscitent comme canal privilégié dans la prise en charge des missions d'intérêt général, avec deux nouveaux axes qui viennent conforter la reconnaissance de cette légitimité : l'aide et l'accompagnement des réfugiés et demandeurs d'asile et l'aide aux victimes de conflits dans le monde. Des tendances qui se révèlent encore plus prononcées chez les jeunes.

### Action publique : les associations et fondations toujours en première ligne !

La tendance ne cesse de se renforcer depuis 2011 ; les associations et fondations faisant appel aux dons sont plébiscitées par les Français pour conduire des actions d'intérêt collectif dans de nombreux domaines.

### Une confiance stabilisée et qui se renforce chez les jeunes

En 2016, plus de la moitié des Français redisent leur confiance dans les associations et fondations faisant appel aux dons (56 %), alors que d'autres institutions comme les partis politiques souffrent d'une perte de crédit très forte depuis quelques années.

Les moins de 35 ans témoignent d'un niveau de confiance à l'égard des associations et fondations faisant appel aux dons sensiblement comparable à celui de la moyenne des Français ; ils s'y fient encore plus pour la conduite de missions telles que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion (71 %), le soutien des projets dans les pays en développement (69 %), l'aide aux personnes malades et handicapées (65 %) et la recherche médicale et la lutte contre les maladies (57 %).

Plus d'information sur les résultats du 9<sup>ème</sup> Baromètre de la Confiance : [www.donenconfiance.org/barometre-de-la-confiance](http://www.donenconfiance.org/barometre-de-la-confiance)

Étude réalisée par :

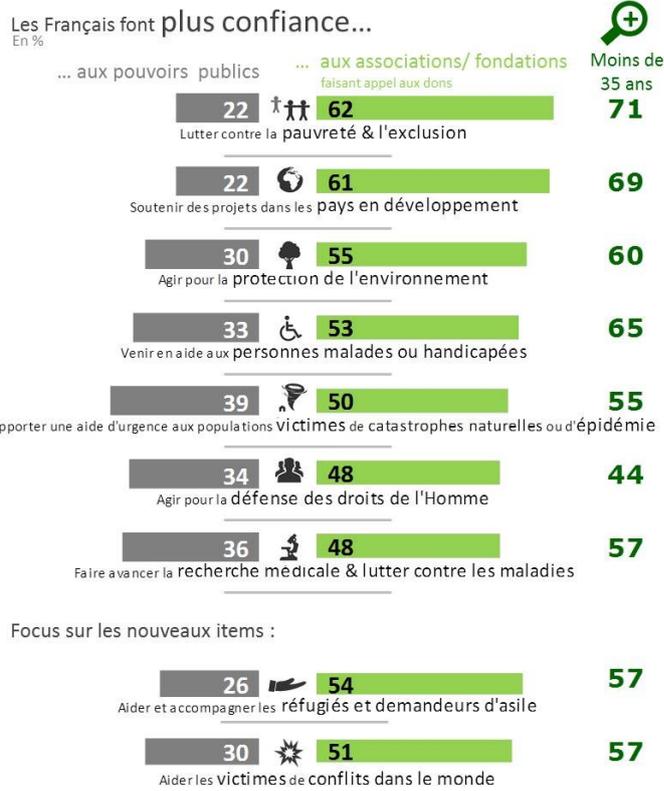
**KANTAR SOFRES**

## Baromètre de la Confiance des Français en 2016

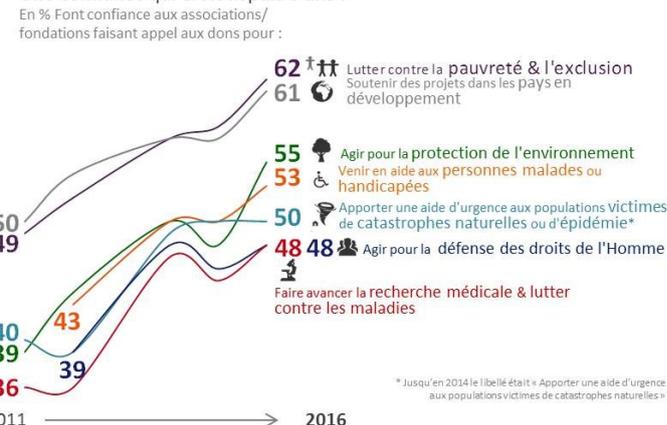


**56%** DONATEURS RÉGULIERS  
69%

des Français interrogés déclarent avoir confiance dans les associations / fondations faisant appel aux dons



Une confiance qui croît depuis 5 ans :



\* Jusqu'en 2014 le libellé était « Apporter une aide d'urgence aux populations victimes de catastrophes naturelles »

# 132 retombées médias en 2016

“En 2016, le Don en confiance a été particulièrement sollicité par des journalistes, à diverses occasions. Les multiples interviews données lui ont ainsi permis d’être cité dans des médias à forte notoriété. ”

**Marie-Pierre Médouga,  
Attachée de presse du Don en confiance**

La labellisation de nouvelles organisations ou le renouvellement du label, la publication du Baromètre de la Confiance (cf.p.19), la participation au Forum National des Associations et Fondations (cf.p.26), l’actualité des organisations labellisées, etc. ont été autant d’occasions pour le Don en confiance d’être cité dans la presse nationale, régionale et sur différents sites Internet.

Parmi les titres de la presse, de grands quotidiens nationaux – *Le Figaro, Le Parisien, La Croix, Aujourd’hui en France* – ou régionaux – *Ouest France, La Dépêche du Midi, Le Progrès, Midi Libre, La République des Pyrénées, Le Télégramme* – des hebdomadaires – *Valeurs Actuelles, La Vie, Paris Match, Téléstar* – et des mensuels – *Capital, Vanity Fair, Biba* – se sont fait le relai de la mission et des actualités du Don en confiance.

Les médias du secteur ont permis également un bon affichage du label et relayé les communiqués de presse du Don en confiance (*Associations mode d’emploi, Carenews, Ressources Solidaires, etc.*).

Comme chaque année, *Juris Associations* s’est fait régulièrement l’écho du Don en confiance et a publié notamment des contributions spécifiques de Nathalie Blum, directrice générale, et de Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures, ayant pour thèmes les évolutions du compte d’emploi des ressources, la qualité de la communication associative et l’appel à la générosité du public.

Un des faits marquants cette année est la multiplicité des citations du Don en confiance dans des publications ou sites spécialisés dans des domaines aussi variés que la finance, le droit, l’immobilier, le patrimoine, l’éducation, la culture, la santé, l’environnement, l’enseignement supérieur (*Tout sur mes finances, Journalde la finance.com, Droit et Patrimoine, La lettre du Spectacle, Caperis.com, ac-reims.fr, dauphine.fr, etc.*).

Par la diversité des titres et des supports, le label "Don en confiance" gagne en visibilité auprès d’un public de plus en plus large.



Article de Ouest France du 26 décembre 2016



Article de Le Figaro Magazine du 9 décembre 2016

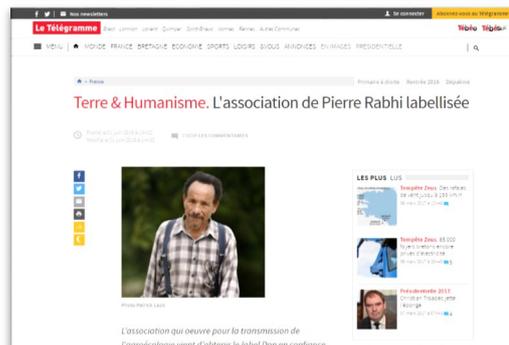


Article de Paris Match du 15 au 21 décembre 2016

## FOCUS

### Les labellisations dans les médias

L'obtention du label "Don en confiance" par une organisation a fait cette année l'objet d'articles dans différents médias. Ainsi, le quotidien national *La Croix* a relayé l'octroi du label à l'Œuvre d'Orient, *Le Parisien* à la Fondation Paris-Dauphine et le quotidien régional *Le Télégramme* à Terre et Humanisme •



Rendez-vous sur l'espace presse sur [www.donenconfiance.org](http://www.donenconfiance.org)

### 16 communiqués de presse en 2016

**Janvier** La Fondation de France ne fait plus partie du Comité de la Charte du Don en confiance

Apprentis d'Auteuil ne fait plus partie du Comité de la Charte du Don en confiance

Handicap International ne fait plus partie du Comité de la Charte du Don en confiance

**Mars** Nouveaux modes de collecte : le Don en confiance maintient ses exigences, tout en ouvrant la voie de l'expérimentation

**Avril** Jean-Pierre Duprieu, nouveau président pour le Don en confiance

**Mai** Les Restos du Cœur ne font plus partie du Don en confiance

**Juin** Terre et Humanisme obtient le label "Don en confiance"

La SPA obtient le label "Don en confiance"

Coalition Plus obtient le label "Don en confiance"

La Fondation Paris-Dauphine obtient le label "Don en confiance"

L'Organisation pour la Prévention de la Cécité ne fait plus partie du Don en confiance

**Juillet** La Fondation Foch obtient le label "Don en confiance"

**Octobre** Le 19 octobre à Paris : la générosité sous toutes ses formes

Remarquable stabilité de la confiance des Français dans l'action associative - 9<sup>ème</sup> édition du Baromètre de la Confiance 2016

**Novembre** Pour un don en toute confiance : soyez vigilant(e) pour gagner en sérénité !

**Décembre** L'Œuvre d'Orient obtient le label "Don en confiance"

#### En relation directe avec le public

Comme chaque année, les donateurs et les personnes en recherche d'information ont été nombreux à interroger le Don en confiance (par mail, téléphone et courrier), pour connaître la liste des organisations labellisées afin de déterminer leurs choix de dons, ne plus être sollicités par des appels de collecte, pour obtenir des informations sur des organisations labellisées ou non, ou pour faire part de litiges. Toutes ces questions sont prises en charge par Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures, avec le soutien de Christine Berlincourt, assistante de la direction générale, et font l'objet d'une procédure de suivi et de réponse établie par le comité de direction du Don en confiance.

## "Label manière de faire un don" : découvrez la vidéo d'animation du Don en confiance !

**L**e Don en confiance a créé une vidéo d'animation, mettant en scène Monsieur Généreux, afin de mieux faire connaître le label "Don en confiance" auprès du grand public et des donateurs.

Un grand merci à la cinquantaine d'organisations labellisées "Don en confiance" qui ont partagé la vidéo d'animation sur leurs réseaux sociaux et leur site Internet, permettant d'atteindre près de 30 000 vues !

*« Faire un don ? OUI ! Mais, à qui faire confiance ? C'est la question que se pose Monsieur Généreux... »*

**YouTube** Rendez-vous sur la chaîne YouTube du Don en confiance pour découvrir la vidéo !



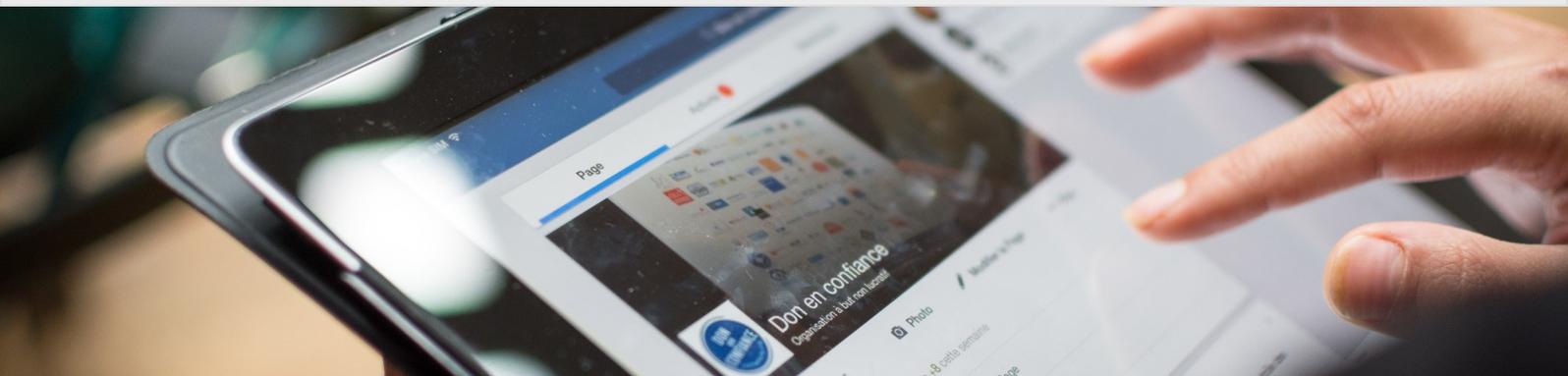
## Visuel de communication sur les obtentions et renouvellements du label "Don en confiance"

Afin de promouvoir le travail de déontologie et de transparence des organisations labellisées, un visuel a été créé en février 2016 pour communiquer sur les renouvellements et obtentions du label "Don en confiance".

Proposé à chaque organisation pour l'intégrer à sa communication, il est également diffusé sur le site Internet et les réseaux sociaux du Don en confiance •

Exemples de visuels :





**L'**activité du Don en confiance s'est accrue sur les réseaux sociaux, avec une présence affirmée sur Twitter.

En 2016, les différentes nouveautés en matière de communication ont permis de mieux faire connaître le label et d'ancrer toujours plus la présence du Don en confiance sur les réseaux sociaux.

La vidéo d'animation, comme les visuels de renouvellement et d'obtention du label (cf.p.22), ont été largement relayés par les organisations labellisées, permettant au Don en confiance d'accroître de façon notable son audience sur ces réseaux.

 **830 abonnés sur Twitter**  
contre 465 fin 2015  
[@donenconfiance](#)

 **474 abonnés sur Facebook**  
contre 312 fin 2015

 **111 abonnés sur LinkedIn**  
contre 69 fin 2015

 **41 vidéos sur YouTube**

*(statistiques au 31 décembre 2016)*



## Un nouveau site Internet pour le Don en confiance !

Simplifié dans une optique plus "grand public" tout en conservant la richesse de son contenu, le site Internet du Don en confiance a fait peau neuve en avril 2016.

**Découvrez-le à cette adresse :**  
[www.donenconfiance.org](http://www.donenconfiance.org)

La fréquentation du site n'a cessé de croître depuis sa mise en ligne, pour atteindre à la fin 2016 une moyenne de 200 sessions par jour, avec une durée moyenne des sessions record de 3 minutes 25 sur l'année •



## Les collaborations du Don en confiance en 2016...

### **Rencontre avec la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC)**

**A**fin de préparer les travaux sur les évolutions du compte d'emploi des ressources (CER), le Don en confiance, représenté par Nathalie Blum, directrice générale, Hélène Beck, directrice administrative et financière du Secours Catholique et administratrice du Don en confiance, et Jean-Louis Gaugiran, expert bénévole au Don en confiance, a rencontré la CNCC le 4 octobre. Ses représentants ont présenté et commenté les propositions relatives à l'évolution du CER et débattu de façon ouverte sur les propositions et questionnements de la CNCC.

[cncc.fr](http://cncc.fr)

### **Travaux de l'Autorité des Normes Comptables (ANC)**

Ayant décidé d'engager des travaux visant à l'actualisation du règlement CRC n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, l'ANC a souhaité connaître de façon précise les attentes des différentes parties prenantes, en sollicitant notamment les organisations labellisées "Don en confiance". Lors d'une réunion le 14 septembre, le Don en confiance a présenté et commenté ses



Intervention de Nathalie Blum aux Rencontres de la Communication Solidaire © Bilal Yildiz 2016

propositions relatives à l'évolution du CER, en vue de préparer une participation au groupe de travail de l'ANC, lancé début 2017. Il a également restitué et fait la synthèse des attentes des organisations ayant rempli un questionnaire qui leur avait été adressé en amont.

[anc.gouv.fr](http://anc.gouv.fr)

### **ADEMA**

#### **Intervention dans le cadre de l'Université du management, à l'initiative de l'ADEMA**

Trois fois par an depuis cinq ans, Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures, intervient auprès des Badgeurs de l'Adema afin de présenter l'action et le fonctionnement du Don en confiance, ainsi que quelques règles déontologiques emblématiques.

[management-associatif.org](http://management-associatif.org)

#### **Intervention à la Sorbonne**

Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures du Don en confiance, est intervenue le 23 novembre à la Sorbonne, afin de présenter le Don en confiance et parler de la déontologie de la communication et de la collecte aux étudiants du Master 2 de Sciences politiques.

[paris-sorbonne.fr](http://paris-sorbonne.fr)

#### **Étude Taste et Deloitte sur les rémunérations du secteur des associations et fondations**

Le Don en confiance s'est associé aux cabinets Taste et Deloitte pour relancer l'étude sur les rémunérations du secteur des associations et fondations, publiée le 12 février 2014, afin de...



#### **Partenariat avec l'IDAF**

Le Don en confiance a signé une convention de partenariat avec l'Institut des Dirigeants d'Associations et Fondations (IDAF) le 18 janvier.



## Les collaborations du Don en confiance en 2016...

...l'actualiser. Les résultats de l'étude, portant sur près de 70 organisations, ont été dévoilés le 13 décembre.

[tasterh.fr](http://tasterh.fr)

[www2.deloitte.com](http://www2.deloitte.com)



### 11<sup>ème</sup> Grand Prix de la Communication Solidaire

Nathalie Blum, directrice générale du Don en confiance, est intervenue à la table ronde "Collectes d'informations : comment les ONG protègent leurs donateurs ?" des Rencontres de la Communication Solidaire, organisées le 7 décembre par Communication sans Frontières. [communicationsansfrontieres.org](http://communicationsansfrontieres.org)

### Assemblée générale de l'International Committee on Fundraising Organizations

Nathalie Blum, directrice générale du Don en confiance, s'est rendue à Oslo du 25 au 28 mai 2016 afin de participer, en tant que secrétaire générale, à l'Assemblée générale de l'International Committee on Fundraising Organizations (ICFO), ainsi qu'au colloque "Confidence & Trust" organisé à cette occasion. Pour rappel, l'ICFO est une association regroupant les organisations de 18 pays ayant une activité similaire à celle du Don en confiance.

Ses missions :

- promouvoir la transparence et l'honnêteté des activités des organisations caritatives non-gouvernementales faisant appel à la générosité du public dans

l'Union Européenne et dans d'autres parties du monde,

- rassembler de l'information parmi les membres ou autres sources et échanger cette information,
- élaborer des *standards* pour des organisations caritatives non gouvernementales agissant au plan international.

[icfo.org](http://icfo.org)



### Participation aux réunions de la Coordination Générosités

Le Don en confiance participe régulièrement aux réunions de la Coordination Générosités qui regroupe également France Générosités, l'Admical, l'Association Française des Fundraisers et le Centre Français des Fonds et Fondations. Ces réunions visent notamment à préparer la participation de la Coordination au Forum National des Associations et Fondations (cf.p.26) mais aussi à aborder des sujets d'actualité et d'intérêt commun.

[admical.org](http://admical.org)

[fundraisers.fr](http://fundraisers.fr)

[centre-francais-fondations.org](http://centre-francais-fondations.org)

[francegenerosites.org](http://francegenerosites.org)



### Études Recherches & Solidarités

En 2016, le Don en confiance s'est associé à plusieurs reprises à Recherches & Solidarités pour la publication de différentes

études :

- **étude sur les dons au titre de l'ISF** : l'association Recherches & Solidarités a publié un bilan national et territorial des dons au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), auquel le Don en confiance s'est associé,

- **étude sur la générosité** : comme chaque année, Recherches & Solidarités a publié son étude "La générosité des Français". Deux pages de l'étude ont été consacrées aux résultats du Baromètre de la Confiance (cf.p.19),

- **baromètre de la collecte** : le Don en confiance s'est associé à Recherches & Solidarités dans le cadre du lancement d'un baromètre annuel de la collecte. [recherches-solidarites.org](http://recherches-solidarites.org)

### Appel à candidature dans le cadre des ABNL Non Profit Awards

Les ABNL Non Profit Awards récompensent des actions d'intérêt général co-construites par des entreprises et des associations ou fondations. Les organisations labellisées "Don en confiance" ont été appelées à candidater à ces Awards en soumettant leurs projets. Ils ont été remis au cours d'une cérémonie le 24 novembre.

### CNIL Rencontre avec la CNIL

Le Don en confiance a rencontré à sa demande la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés le 22 juillet au sujet du nouveau règlement européen (2016/679) •

[cnil.fr](http://cnil.fr)

## Les acteurs de la générosité au rendez-vous

La 11<sup>ème</sup> édition du Forum National des Associations et Fondations s'est déroulée le 19 octobre 2016 au Palais des Congrès de Paris.

Salle comble (250 personnes) pour la conférence "Mécène cherche projet local et innovant pour relation durable - Comment favoriser la rencontre ?" organisée par la Coordination Générosités, au sein de laquelle sont réunis France Générosités, l'Admical, l'Association Française des Fundraisers, le Centre Français des Fonds et Fondations et le Don en confiance. Bertrand Decoux, délégué général de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, organisation labellisée, est intervenu pour le Don en confiance.

Cette édition a été une véritable occasion pour le Don en confiance de gagner en visibilité et de s'enrichir de nouveaux contacts. Cité dans plusieurs conférences, il a suscité l'intérêt de nombreux visiteurs du Forum qui se sont ainsi rendus sur le stand du Don en confiance.

Le président du Don en confiance, Jean-Pierre Duprieu, a également pu rencontrer le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner, lors de cet événement •



Affluence sur le stand du Don en confiance



Interview du président à l'occasion du Forum



Conférence "Mécène cherche projet local et innovant pour relation durable"



Jean-Pierre Duprieu rencontre Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

## SIX NOUVELLES ORGANISATIONS LABELLISÉES

La communauté des organisations labellisées "Don en confiance" a poursuivi sa croissance en 2016, avec la labellisation de six nouvelles organisations.



### Coalition Plus

Créée en 2008, Coalition Plus rassemble l'expertise d'acteurs majeurs et historiques de la lutte contre le VIH/sida à l'international, qui sont des ONG communautaires du Nord et du Sud, reconnues pour leur efficacité et leur bonne gestion, dont les militants luttent quotidiennement sur le terrain pour faire barrage à une épidémie dévastatrice. En 2016, leur union compte 13 organisations adhérentes actives dans autant de pays : Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Equateur, France, Mali, Maroc, Portugal, Québec, RDC, Maurice, Roumanie et Suisse. Toutes partagent les mêmes valeurs et objectifs : accès universel à la prévention, aux soins et aux traitements, lutte contre la stigmatisation et la criminalisation des personnes séropositives, défense des droits fondamentaux des malades et des communautés les plus exposées au risque d'infection. Le tout, selon un principe essentiel de solidarité Nord/Sud.

« La labellisation de Coalition PLUS par le Comité de la Charte est évidemment une excellente nouvelle pour notre union, qui a toujours eu à cœur depuis sa création en 2008 de démontrer sa capacité à gérer ses fonds de manière éthique, transparente et efficiente. La confiance que votre Conseil d'administration nous accorde aujourd'hui nous honore et il va de soi que nous poursuivrons nos efforts à l'avenir pour rester à la hauteur des nobles valeurs que ce label véhicule. Nous sommes très fiers de compter parmi vos organisations labellisées. »

**Diego Lindlau,**  
Directeur fundraising et  
communication de Coalition Plus

### Nathalie Blum

Directrice générale du Don en confiance

« Les perspectives de progresser vers les meilleures pratiques, de rassurer les financeurs privés, de rejoindre un collectif d'organisations partageant les mêmes valeurs mais aussi de bénéficier de la reconnaissance incarnée par le label conduisent un nombre toujours croissant d'organisations à solliciter le Don en confiance dans l'optique d'une démarche de labellisation. »



FONDATION  
PARIS-DAUPHINE  
Investir l'excellence et la solidarité

### La Fondation

### Paris-Dauphine

Créée en 2008, la Fondation a pour mission de soutenir le développement de l'Université Paris-Dauphine en s'appuyant sur ses deux axes fondateurs : excellence et solidarité. Ainsi, la Fondation Paris-Dauphine développe et soutient tous les projets innovants de l'Université : incubateur de start-ups, programme égalités des chances, programme culture, chaires de recherche, fonds d'innovation pédagogique, rayonnement de Dauphine à l'international et investissements immobiliers améliorant la vie étudiante sur le campus.

En 2015, grâce à la générosité de ses 650 donateurs et 32 entreprises partenaires, la Fondation Paris-Dauphine a permis à :

- 50 lycéens issus du programme "Egalité des Chances" de rejoindre Dauphine,
- 60 étudiants de passer une année universitaire à l'étranger grâce à une bourse de mobilité internationale,
- 100 étudiants d'être formés à la médiation culturelle par les conservateurs de grandes institutions telles que la Réunion des musées nationaux - Grand Palais,
- une vingtaine de start-ups d'être accueillie et accompagnée au sein de l'incubateur de l'Université, preuve de l'engagement de Dauphine sur l'entrepreneuriat.

« L'obtention de ce label indépendant, à l'issue d'un processus d'audit exigeant, est un gage de confiance pour nos donateurs. Il atteste que leur générosité est pour nous extrêmement précieuse et leur garantit que les projets que nous finançons sont gérés avec la plus grande rigueur. »

**Laurent Batsch,**  
Président de la Fondation Paris-Dauphine





## La Fondation Foch

La Fondation Maréchal Foch a été créée en 1929 par un groupe de personnalités françaises et américaines, dont Justin Godart, ancien ministre de la Santé, et Bernard Flursheim. Grâce à d'importantes levées de fonds, la Fondation a construit puis ouvert en 1937 l'hôpital Foch à Suresnes. Depuis 1996, elle en délègue la gestion à une association qu'elle a constituée conjointement avec le Département des Hauts-de-Seine et la ville de Suresnes. L'hôpital Foch est aujourd'hui l'un des hôpitaux privés à but non lucratif les plus performants de France. Reconnue d'utilité publique, la Fondation Foch a pour mission de financer, grâce à la générosité de ses donateurs, des projets aussi bien de recherche, immobiliers que technologiques. Elle permet à l'hôpital de mettre en place son plan stratégique dont l'ambition est portée dans sa signature « Pour ses patients, Foch construit l'hôpital de demain ».

“ L'obtention du label est venue reconnaître nos efforts de rigueur et de vigilance déontologique. Elle nous a permis d'être accueillis dans une collectivité d'organisations soucieuses de jouer toujours mieux leur rôle de tiers de confiance entre leurs donateurs et les projets qu'elles soutiennent. ”

**Jean-Louis Buhl,**  
Président de la Fondation Foch

## Huit candidatures en cours

En 2016, le Conseil d'administration a prononcé la recevabilité de cinq nouvelles candidatures pour une instruction de premier agrément, portant à huit le nombre de candidatures en cours au 31 décembre 2016. L'équipe chargée d'instruire la recevabilité des candidatures d'organisations est composée de trois ambassadeurs, Didier Berthelemot, Jean-Pierre Dutertre et Jean-Luc Paret, et de Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures (cf. photo p.29), rejoints en fin d'année par Bruno Gizard. Ils se réunissent avec Nathalie Blum, directrice générale, et Lucie Wojtasiak, chargée de communication, tous les

## L'Œuvre d'Orient

Les chrétiens de France  
au service des chrétiens d'Orient

Fondée en 1856 par des professeurs de la Sorbonne, l'Œuvre d'Orient est une association française entièrement dédiée au soutien des Chrétiens d'Orient.

Grâce à ses 70 000 donateurs, elle finance chaque année plus de 1 500 projets menés par 400 communautés et institutions catholiques qui interviennent auprès de tous ceux qui en ont besoin sans considération d'appartenance religieuse, dans 23 pays, principalement au Moyen-Orient.

Son soutien s'inscrit dans le long terme - c'est ce qui en fait sa spécificité - mais elle sait aussi intervenir en urgence. Elle concentre son action autour de l'éducation, les soins et l'aide sociale, l'action culturelle et la vie des diocèses. Depuis le début des conflits en Irak et en Syrie, elle apporte une aide humanitaire aux déplacés et réfugiés. Informer et sensibiliser les occidentaux à leurs difficultés et leurs espérances est également au cœur de sa mission.

“ [L'obtention du label "Don en confiance" est] une reconnaissance de la rigueur de nos actions [qui] justifie la confiance que nous font nos donateurs depuis 160 ans. ”

**Mgr Pascal Gollnisch,**  
Directeur de l'Œuvre d'Orient

trimestres en comité de pilotage afin de traiter les candidatures et de préparer l'examen des recevabilités par le comité de l'agrément puis le Conseil d'administration (cf.p.41).

En 2016, près d'une centaine d'organisations a également pris contact avec le Don en confiance, en direct ou dans le cadre du Forum National des Associations et Fondations (cf.p.26), dans l'optique d'une candidature ou pour demander des informations sur le label "Don en confiance".

Cette année, plusieurs dossiers d'organisations disposant d'un montant annuel de collecte de ressources privées situé au-dessous du seuil actuel fixé à 500K€ ont été examinés à titre expérimental •



## La Société Protectrice des Animaux

Créée en 1845 et reconnue d'utilité publique depuis 1860, la Société Protectrice des Animaux (SPA) est la première association de protection animale en France.

La SPA ne vit quasiment que de la générosité du public et fonctionne grâce à l'excellent travail de plus de 600 salariés et 3 000 bénévoles, au sein de 75 sites, répartis sur le territoire français. L'association recueille chaque année plus de 46 000 animaux en détresse, abandonnés, perdus ou maltraités dans ses 62 refuges et Maisons SPA et combat toutes formes de maltraitance animale.

En 2015, la SPA a permis à 38 958 animaux de retrouver un foyer selon les principes de "l'adoption responsable" et soigné 81 796 animaux dans ses 12 dispensaires.

*« Cet agrément, que nous attendions depuis un an et demi, est une grande chance pour la SPA. Il est le reflet des efforts entrepris depuis 3 ans pour assainir et stabiliser la SPA. Cette labellisation est un gage de la pérennité de l'association, puisque chaque année, le Comité de la Charte viendra contrôler que nous tenons nos engagements dans la durée. »*

**Natacha Harry,**  
Présidente bénévole de la SPA



## Terre et Humanisme

Initiée en 1994 par Pierre Rabhi, Terre et Humanisme œuvre pour la transmission de l'agroécologie comme pratique et éthique de vie visant l'amélioration de la condition de l'être humain et de son environnement naturel.

En partageant l'agroécologie au Nord comme au Sud, l'association intervient dans la formation des acteurs pour accompagner le changement de pratiques agricoles et de paradigme sociétal vers une alternative éthique et politique au service de la vie, de l'autonomie alimentaire des populations et de la sauvegarde de la terre nourricière.

Terre et Humanisme mène ses actions selon trois axes :

- sensibiliser - mobiliser : l'opinion publique, les bénévoles et les différents publics,
- former - transmettre : formation professionnelle, transmission des savoir-faire,
- accompagner - essayer : soutien aux projets ayant des effets de levier vers le changement d'échelle.

*« Je remercie au nom de Terre et Humanisme le Comité de la Charte de ce gage de qualité qui nous encourage dans notre dynamique. »*

**Françoise Vernet Aubertin,**  
Présidente de Terre et Humanisme

## L'équipe des ambassadeurs

Jean-Luc  
Paret

Didier  
Berthelemot

Mathilde  
Cuchet-Chosseler

Jean-Pierre  
Dutertre



Labellisées "Don en confiance" au 1<sup>er</sup> septembre 2016



2

Au contact des organisations labellisées

rg - www.donenco

## 1990

Institut Pasteur de Paris  
 Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants  
 Fondation pour la Recherche Médicale  
 Secours Catholique  
 Unicef France  
 Médecins du Monde

## 1991

Action Contre la Faim  
 Association les petits frères des Pauvres  
 Fondation les petits frères des Pauvres  
 Ligue contre le Cancer  
 Secours populaire français  
 Association des paralysés de France

## 1992

CCFD - Terre solidaire  
 Jeunesse au Plein Air  
 Ordre de Malte France (association)  
 SOS Villages d'Enfants

## 1995

Comité Français pour la Solidarité Internationale  
 Partage  
 France Parrainages

## 1996

Maisons d'accueil l'Îlot  
 Un Enfant par la Main  
 Vaincre la Mucoviscidose

## 1997

Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France  
 La Cimade  
 SOS-SAHÉL International France  
 Fondation abbé Pierre pour le logement des défavorisés  
 Sauveteurs en Mer  
 Fegefluc

## 1998

Amnesty International France  
 Fondation Perce-Neige  
 Habitat et Humanisme  
 Foyer de Cachan

## 1999

Fondation ATD Quart-Monde  
 Fondation ARC pour la recherche sur le cancer  
 La Chaîne de l'Espoir

## 2000

Croix-Rouge française  
 Fondation de l'Avenir  
 Frères des Hommes  
 Terre des Hommes France  
 Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture  
 Association Petits Princes

## 2004

Délégation Catholique pour la Coopération  
 A Chacun son Everest

## 2005

Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-pompiers

## 2006

Care France  
 Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières

## 2008

Bureau International Catholique de l'Enfance

## 2009

Elevages sans frontières  
 Fondation Gustave Roussy  
 Institut Gustave Roussy  
 Aide à l'Enfance Tibétaine

## 2010

Entrepreneurs du Monde  
 Œuvre de Secours aux Enfants  
 Oxfam France  
 Institut du Cerveau et de la Moelle épinière  
 La Mie de Pain  
 Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique (ARSLA)

## 2011

Plan France  
 Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme  
 France Alzheimer  
 Solidarité Laïque  
 Foyer Notre-Dame des Sans-Abri  
 Secours Islamique France  
 Welfarm  
 ACTED  
 Toutes à l'école

## 2012

Fondation ARSEP  
 France Nature Environnement  
 Fondation Hôpital Saint Joseph (Marseille)

## 2013

AIDES  
 Action Enfance  
 Le Rire Médecin

## 2014

Electriciens sans frontières  
 Vaincre les Maladies Lysosomales  
 Fondation Saint Matthieu

## 2015

Initiative Développement  
 Association Prévention Routière  
 Solidarités Nouvelles pour le Logement  
 Société de Saint-Vincent-de-Paul

## 2016

Société Protectrice des Animaux  
 Terre et Humanisme  
 Fondation Paris-Dauphine  
 Coalition Plus  
 Fondation Foch  
 Œuvre d'Orient

# L'ACTIVITÉ DE LABELLISATION DU DON EN CONFIANCE



**Michel Senellart**  
Président de la Commission  
d'agrément

*“En 2016, la Commission d'agrément a poursuivi sa mission dans la continuité des années précédentes, ponctuée par différents travaux de réflexion portant sur des pistes d'amélioration, en étroite collaboration avec le nouveau président du Don en confiance.*

*Dans le souci de mettre en perspective les enjeux et en valeur les progrès, nous avons notamment cherché à focaliser les demandes sur les principales difficultés rencontrées par certaines organisations avec les exigences de la Charte et nous avons introduit dans les décisions de renouvellement d'agrément la mention des progrès accomplis. Nous avons également formalisé une approche spécifique aux situations de plus en plus fréquentes de coexistence d'une structure associative et d'une fondation au sein d'un même ensemble. A noter également que la Commission se renouvelle d'année en année, avec l'accueil en 2016 de deux nouveaux membres.*

*Il faut toutefois souligner que tout ceci ne serait pas possible sans le travail de qualité fourni par les contrôleurs, dont le rapport peut servir de base à un plan d'action pour les organisations labellisées. Les rencontres contradictoires d'examen des rapports d'agrément ou de renouvellement d'agrément avec les responsables des organisations permettent à la gouvernance d'obtenir un avis externe et indépendant de leur fonctionnement et de leur niveau de conformité et servent de point d'appui pour accompagner le changement. Lorsqu'une organisation est amenée à prendre un engagement écrit vis-à-vis du Don en confiance d'apporter des améliorations afin de remédier aux écarts pointés, nous mesurons l'utilité de notre action. ”*

Les 85 associations et fondations qui ont choisi volontairement d'appliquer les principes de la Charte attendent en retour un regard objectif et un accompagnement avisé du Don en confiance, accordant son label en toute indépendance.

### Les bénévoles, acteurs essentiels de la labellisation

Le Don en confiance recourt au bénévolat pour réaliser avec le maximum d'impartialité chaque étape du dispositif d'observation de l'adéquation entre les principes de la Charte et le fonctionnement de chaque organisation.

Au 31 décembre 2016, ce sont 118 bénévoles qui apportent leur concours au Don en confiance en complément du travail réalisé par les sept permanents. La majeure partie d'entre eux assure le contrôle continu d'une organisation labellisée ou l'instruction d'une demande de premier agrément. Chacune des 85 organisations a un interlocuteur unique qui la connaît et l'accompagne dans le cadre d'un dialogue qui se traduit, chaque année, par un rapport écrit auquel l'organisation répond, dans le cadre d'une procédure contradictoire classique. Ce sont ces rapports et leurs réponses qui fondent les décisions pour accorder, renouveler, voire suspendre ou retirer le label.

### Au fondement de l'activité de labellisation : les rapports de contrôle et les décisions d'agrément

En 2016, 22 rapports triennaux, réalisés dans le but de renouveler le label, et 51 rapports dits "intermédiaires" portant sur la période entre deux rapports triennaux, ont été examinés. Tous ont conduit au renouvellement ou au maintien du label ; un renouvellement a été prononcé pour un an seulement ; aucune décision de retrait ou de suspension n'est intervenue.

En outre, 16 contrôleurs ont produit, en binôme, huit rapports d'instruction de premier agrément qui ont conduit à deux demandes de complément d'instruction et six décisions positives permettant la labellisation de nouvelles organisations : quatre associations, une fondation et une fondation partenariale d'université. Pour l'une d'entre-elles, le label a été délivré pour un an seulement.

Les rapports triennaux et de premier agrément sont examinés par la Commission d'agrément qui s'est réunie dix fois en 2016. Les rapports intermédiaires sont auditionnés par un commissaire, en présence du contrôleur général adjoint supervisant le travail du contrôleur concerné.

Comme en 2015, les demandes de mise en conformité de la Commission d'agrément aux organisations...

### Les membres de la Commission d'agrément



...labellisées ont porté avant tout sur le contrôle interne et l'analyse des risques, et l'élaboration d'un Essentiel conforme à l'esprit de la Charte de déontologie.

Quatre procédures dites de "rapport spécial" ont été déclenchées consécutives soit à la transformation d'une association en fondation, soit à des difficultés à mettre en œuvre le contrôle interne et le contrôle de structures locales, ou encore à des difficultés économiques sérieuses et un manque de procédures et de contrôles ayant entraîné des dysfonctionnements importants. Trois rapports spéciaux ont été examinés en 2016 et ont conclu à un maintien du label dans tous les cas.

## Deux objectifs : collégialité et impartialité

La Commission d'agrément entretient un dialogue constructif avec le comité de l'agrément issu du Conseil (cf.p.41). Lors des réunions de ce comité, la Commission explique le fondement et les raisons de ses décisions, le Conseil d'administration en prenant ensuite acte sur avis de ce comité. En 2016, trois décisions de la Commission ont été renvoyées en deuxième lecture par le Conseil d'administration. L'objectif de ce dispositif de double regard est d'assurer l'impartialité des décisions concernant des organisations très diverses par leur taille, leur statut, leur modèle socio-économique et leur territoire d'intervention.

La diversité de ces décisions montre, s'il en était besoin, la souplesse de la démarche et la capacité de prise en compte de situations diversifiées avec une véritable appréciation du niveau de risque de chaque labellisation.

## Chiffres-clefs de la labellisation 2016

- 22 renouvellements du label et 6 octrois du label,
- 2 prolongations d'instructions de candidatures
- 3 rapports spéciaux
- 51 rapports intermédiaires auditionnés

Le fondement de l'indépendance du label est double : d'une part, le travail de chaque contrôleur, assurant l'accompagnement continu d'organisations avec responsabilité et confidentialité, et, d'autre part, les prises de décisions relatives au label, toujours collégiales.

## Un processus de labellisation structuré

L'indépendance de la Commission d'agrément est assurée par l'absence de fonction de gouvernance de ses membres dans des organisations du secteur. Elle se réunit en séance plénière, le plus souvent accueillie dans les locaux d'organisations labellisées (dont elle rencontre les dirigeants à cette occasion). En 2016, la Commission a délibéré sur 33 rapports, un commissaire rapporteur ayant préalablement rencontré chaque organisation avant la prise de décision.

Les commissaires ont en outre auditionné et évalué les 51 rapports intermédiaires produits en 2016 accompagnés de la réponse de l'organisation, ce qui a permis le maintien du label dans le cadre d'un dialogue constructif, pointant les progrès et visant à réduire les risques pour chaque organisation labellisée.

## Les membres de l'équipe d'animation du contrôle





Les bénévoles en ateliers lors de la réunion annuelle des bénévoles

## Un dispositif en constante optimisation

Le modèle de fonctionnement élaboré au fil du temps par le Don en confiance, au service de son projet associatif, a permis l'amélioration régulière du dispositif : plans de rapports et de décisions normés, généralisation de la procédure contradictoire annuelle, intermédiation des animateurs de cercle, formation qualifiante des bénévoles visant à renforcer la confiance entre le Don en confiance et chaque organisation labellisée.

## Des équipes bien rôdées

La Commission d'agrément exerce son activité distinctement de celle du contrôle et de celle du Conseil d'administration. Composée de neuf membres en début d'année, elle en compte dix au 31 décembre 2016 après avoir enregistré le départ de Gérard Bouniol (au terme de huit années de bénévolat au sein du Don en confiance) et l'arrivée de deux nouveaux membres, Eric Elghozi et Geneviève Yavchitz. Précédemment contrôleurs, ils l'ont rejointe au terme,

pour chacun, d'un cursus d'intégration de plusieurs mois (cf. photo p.33).

L'équipe d'animation du contrôle s'est également renouvelée consécutivement au départ en 2016 de Claude Allenbach, contrôleur général, et à la fin d'activité de trois autres membres de l'équipe, Patrick Frotée et Alain Linot ainsi que Jacques Théveneau, très apprécié, dont nous déplorons le décès accidentel survenu en juin. Au deuxième semestre, sans attendre la nomination d'un nouveau contrôleur général, l'équipe d'animation a organisé son renouvellement, avec l'appui de Patrick Baquin, délégué à l'agrément et aux ressources humaines bénévoles, permettant la mise en place début 2017 d'une nouvelle équipe assurant le fonctionnement des cercles de contrôleurs. L'équipe compte dix membres au 31 décembre 2016 (cf. photo p.34). Outre sa mission de *coaching* des contrôleurs, l'équipe d'animation du contrôle œuvre à l'évolution des outils de contrôle, au comité de pilotage de la formation et aux réunions transversales sur des thématiques partagées. L'équipe de sept permanents assure une fonction d'articulation et de programmation entre les diverses fonctions de labellisation et de formation prises en charge par les bénévoles. Ils prennent part aux réunions de travail de la Commission d'agrément et de l'équipe d'animation du contrôle (cf. photo p.43).

La mobilisation de bénévoles de haut niveau, assurant l'équivalent du travail de 13 salariés, est le garant du caractère indépendant du processus de labellisation. Elle est au service de la croissance, avec huit instructions de premier agrément en cours au 31 décembre 2016. Elle est aussi le ferment d'une évolution forte du Don en confiance, une des sources de la démarche de refondation évoquée dans le rapport moral du président (cf.p.12) •



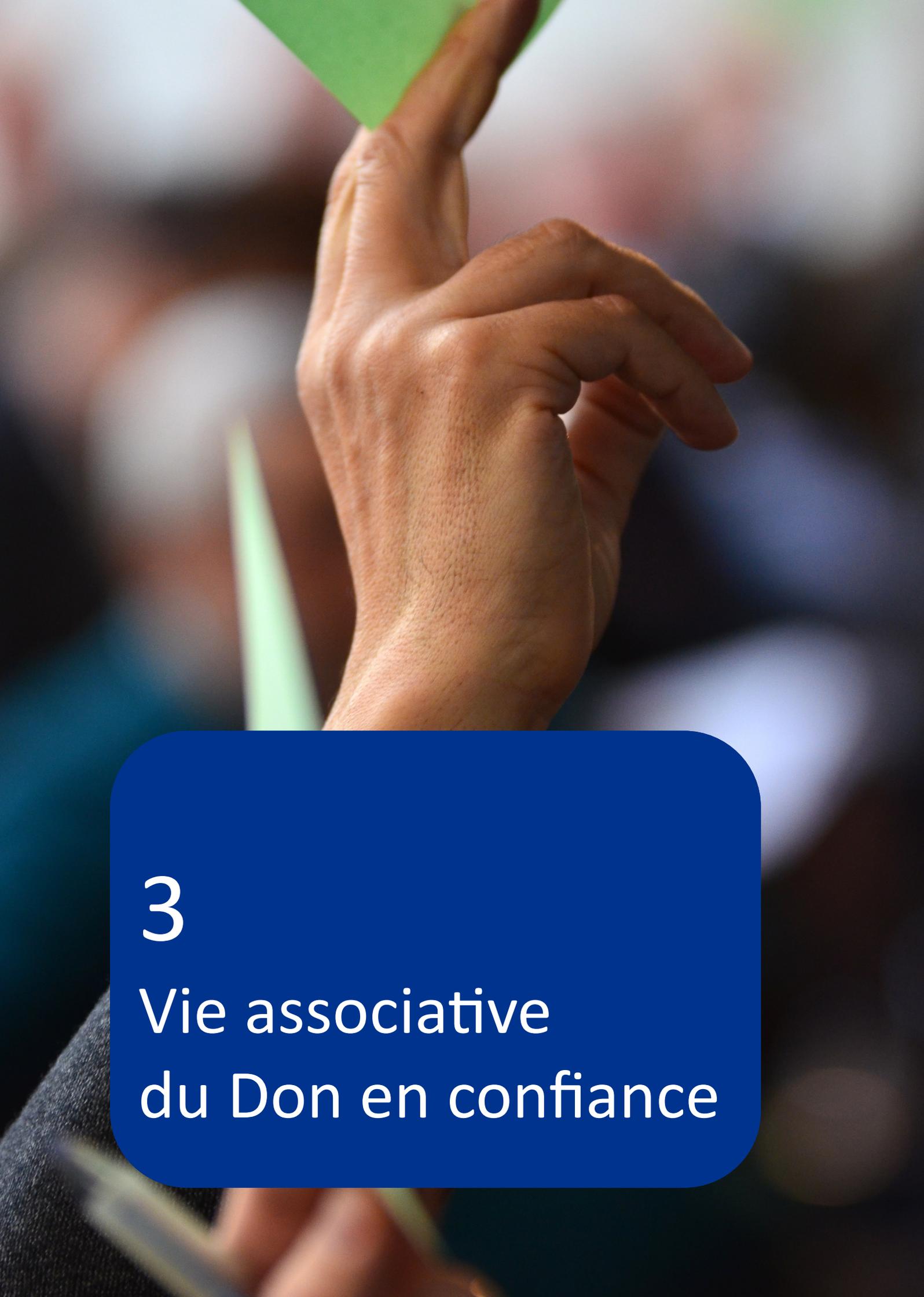
**Jean-Louis Mignotte**  
Bénévole instructeur du Don en confiance

“ Le travail d'instruction d'une candidature pour l'obtention du label consiste d'abord à aller à la découverte : faire connaissance, comprendre, évaluer à la fois la motivation et la capacité à répondre à nos exigences. Dans le même temps, il est important de motiver et rassurer l'organisation, de lui montrer tout l'intérêt d'arriver à ce niveau et de lui faire ressentir l'accompagnement que l'on apporte. ”

“ La Commission d'agrément : une bonne dose d'expertise, d'indépendance, d'impertinence, des discussions enflammées, des négociations ardues, des analyses parfois divergentes, puis finalement une seule décision collégiale portée par le président de la Commission et validée par le Conseil d'administration. ”

**Eric Elghozi**  
Bénévole membre de la Commission d'agrément





3

Vie associative  
du Don en confiance

## Rencontres avec les organisations labellisées

### Rencontres avec les dirigeant(e)s des organisations labellisées

Dans l'optique du lancement du projet "Refondation" du Don en confiance (cf. p.12), les directeurs généraux et présidents des organisations labellisées ont été conviés à participer en groupes à des rencontres avec le président et la directrice générale du Don en confiance. Ces rencontres ont eu lieu les 27 et 29 septembre et les 5 et 12 octobre. 45 organisations ont répondu à l'appel en participant à ces réunions.



### Réunion des nouveaux référents

Les référents sont les points de contact au sein des organisations labellisées avec les contrôleurs du Don en confiance. Chaque organisation en désigne un ou plusieurs selon les cas. Le 29 novembre 2016, le Don en confiance a organisé une réunion spécifiquement dédiée aux nouveaux référents. Huit d'entre eux étaient présents et ont pu prendre connaissance tout au long de la matinée du rôle du Don en confiance et de celui de référent en particulier, ainsi qu'échanger sur les actualités du Don en confiance.

Tout au long de l'année, des bénévoles et permanents du Don en confiance ont également été sollicités par les organisations labellisées pour intervenir en diverses occasions.

### Groupe de veille et d'échanges sur les nouveaux modes de collecte

À l'issue du chantier "Régulation des nouveaux modes de collecte" (cf.p.16), un groupe de veille et d'échanges sur le sujet a été lancé, piloté par Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures, avec le soutien de Lucie Wojtasiak, chargée de communication. La première réunion a eu lieu le 16 novembre, permettant à huit participants d'échanger bonnes pratiques et expériences en matière de collecte, notamment le don par SMS, le *crowdfunding* et la protection des données personnelles. De nombreux thèmes d'échanges ont été identifiés pour les prochaines séances du groupe.

### "Cercle des DAF"

Lancé en 2015, le cercle des directeurs administratifs et financiers (DAF) s'est réuni six fois en 2016. Les DAF des organisations labellisées ont ainsi pu échanger entre pairs sur les sujets d'actualité dans leur domaine, partager leurs pratiques afin de les faire progresser, renforcer les canaux de discussion entre organisations membres et faire émerger des groupes de travail sur des sujets ciblés, tels que le compte d'emploi des ressources (CER) ou la gestion des legs. Piloté par Nathalie Blum, directrice générale, avec le soutien de Léa Rolland-Thongkham puis Samuel Bajou, chargés de mission, le groupe a abordé lors de ses différentes séances des sujets aussi divers que le contrôle interne, le mécénat, les systèmes d'information ou encore les comptes combinés •

**SOLIDARITÉ EN FRANCE**

**SOLIDARITÉ À L'INTERNATIONAL**

**SANTÉ • HANDICAP • RECHERCHE**

**la Cimade** - L'humanité passe par l'autre  
**LE FOYER** - NOTRE-DAME DES SANS-ABRI  
**L'ÎLOT**  
**Fondation des petits frères des Pauvres**  
**les petits frères des Pauvres**  
**SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL** - FONDÉE PAR FREDÉRIC OZANAM  
**habitat et humanisme**  
**AVSF** - AGRONOMES & VÉTÉRINAIRES SANS FRONTIÈRES  
**ccfd-terre solidaire**  
**ACTED** - Agence dédiée à la coopération technique et au développement  
**ENTREPRENEURS du Monde**  
**Secours Catholique Caritas France**  
**Secours POPULAIRE FRANÇAIS**  
**Secours ISLAMIQUE FRANCE**  
**Terre des Hommes FRANCE**  
**Elevages sans frontières**  
**ATD QUART MONDE**  
**FONDATION Abbé Pierre**  
**LA MIE DE PAIN** - DE L'URGENCE À L'INSERTION  
**croix-rouge française**  
**ORDRE DE MALTE FRANCE**  
**MEDICINS DU MONDE**  
**FRÈRES DES HOMMES**  
**la dccc** - Nos modèles à partager - Délégation Catholique pour la Coopération  
**care**  
**INITIATIVE DÉVELOPPEMENT** - Association de solidarité internationale  
**L'Œuvre d'Orient** - Les chrétiens de France au service des chrétiens d'Orient  
**CFSI**  
**ACTION CONTRE LA FAIM**  
**FONDATION GUSTAVE ROUSSY**  
**FONDATION Hôpitaux de Paris Hôpitaux de France** - Reconnue d'utilité publique  
**Perce Neige**  
**LA LIQUE** - CONTRE LE CANCER  
**Valentin HAÛY** - Avec les aveugles et les malvoyants - Agir pour l'autonomie  
**FONDATION FOCH**  
**APF** - Association des Paralysés de France  
**VAINCRE LES MALADIES LYSSOMALES** - RARE MAIS PAS SEUL  
**FONDATION RECHERCHE MÉDICALE**  
**FONDATION DE L'AVENIR** - Accélérateur de progrès médical  
**Institut Pasteur**  
**GUSTAVE ROUSSY** - CANCER CAMPUS GRAND PARIS  
**FONDATION ARC POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER** - Réseau d'utilité publique - www.fondation-arc.org  
**ICM** - Institut du Cerveau et de la Moelle épinière  
**FONDATION HOPITAL SAINT JOSEPH** - L'AUDACE DE LA CHARITÉ  
**FRANCE ALZHEIMER & MALADIES APPARENTÉES**  
**PLUS** - COALITION INTERNATIONALE SIDA  
**VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE**  
**arsep** - fondation  
**ARSLA** - Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique et autres Maladies du Motoneurone  
**Gefluc** - Les entreprises contre le cancer



## EDUCATION • ENFANCE



## ENVIRONNEMENT • PROTECTION ANIMALE



## PLAIDOYER



Au 31 décembre 2016, l'association Comité de la Charte du Don en confiance compte 93 membres : 85 organisations labellisées et 8 personnalités qualifiées. Elle est administrée par un Conseil d'administration de 15 membres élus par l'Assemblée générale. Ce Conseil comporte statutairement une majorité de personnalités qualifiées, qui n'exercent pas de fonctions de responsabilité dans les organisations labellisées, dont le président et la vice-présidente. Par délégation du Conseil, les décisions d'agrément de nouvelles organisations et de renouvellement sont prises par une commission d'experts indépendants : la Commission d'agrément. Les contrôleurs désignés auprès des organisations labellisées sont également indépendants de toute attache avec elles.

## L'Assemblée générale des membres

Elle est l'organe souverain habilité à prendre les décisions majeures concernant la mission, l'organisation et le fonctionnement du Don en confiance. Elle réunit tous les membres de l'association, tant personnes physiques que personnes morales, chacun détenant une voix. L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 14 avril 2016 à la Maison des Associations du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

62 organisations membres (sur 81), ainsi que sept personnalités qualifiées (sur huit), étaient présentes ou représentées, ainsi que de nombreux bénévoles. Toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées. L'Assemblée générale a également renouvelé à cette occasion les membres du Conseil d'administration (cf.p.42).

## Le Conseil d'administration : Composition statutaire

Pour rappel, l'article 5 des Statuts stipule que : « L'association est administrée par un Conseil composé d'un nombre impair de 11 à 17 membres répartis dans deux collèges représentant les deux catégories de membres :

- le collège des personnalités qualifiées, constituant la moitié plus un des administrateurs,
- le collège des organisations agréées.

Les membres du Conseil sont élus dans les deux catégories de membres dont se compose cette Assemblée au scrutin secret, pour 3 ans, par l'ensemble des membres de l'Assemblée générale, au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés et, au second tour à la majorité simple représentant au moins le quart des suffrages exprimés. Les personnalités qualifiées sont élues en premier et le nombre de sièges d'administrateurs attribués à des organisations agréées est ajusté en conséquence ».

## Mouvements intervenus en 2016

Le Conseil d'administration du 8 janvier 2016 a pris acte de la démission *de facto* de la représentante des Apprentis d'Auteuil, l'organisation ayant elle-même démissionné au 4 janvier 2016. Egalement, le Conseil a acté en sa séance du 13 avril 2016 la décision d'Action Contre la Faim (représentée par Marino Fernandez) de démissionner de son mandat d'administrateur et de le remettre à la disposition de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale du 14 avril 2016 a élu comme personnalité qualifiée Jean-Pierre Jochum, en remplacement de Gérard de la Martinière, arrivé au terme de son mandat non renouvelable, et réélu Gérard Soularue pour un second mandat. Du côté des représentants des membres, quatre mandats étaient à pourvoir. L'association AIDES (représentée par Christian Andreo), le Secours Islamique (représenté par Rachid Lahlou), le Secours populaire (représenté par Thierry Robert) et la Société de Saint-Vincent-de-Paul (représentée par Catherine Fier) ont été élus, en remplacement d'Action Contre la Faim, des Apprentis d'Auteuil, de Médecins du Monde et de la Croix-Rouge française.

## Nouvelle composition du bureau

Le bureau, élu par le Conseil d'administration qui a suivi l'Assemblée générale du 14 avril 2016, est constitué de Jean-Pierre Duprieu, personnalité qualifiée (président), d'Agnès de Fleurieu, personnalité qualifiée (vice-présidente), de Christine Tabuenca, ARSLA (secrétaire générale) et de Denis Le Squer, Fondation pour la Recherche Médicale (trésorier). Les membres du bureau sont consultés entre les réunions du Conseil sur des questions d'actualité par le président et la directrice générale du Don en confiance et se prononcent sur la gestion administrative et financière de l'association. Hélène Beck, Secours Catholique, exerce au sein du Conseil la fonction de chef de file des administrateurs représentant les organisations membres.

## Les trois comités du Conseil d'administration

Le rôle de ces comités est d'assister le Conseil d'administration dans la réalisation de ses missions en préparant et étudiant les décisions qui lui sont ensuite soumises.

### Comité de l'agrément

Présidé par Jean-Luc Decornoy et composé de Christian Andreo, Isabelle Enjalbert, Denis Le Squer, Karim Natouri, Gérard Soularue et Thierry Robert, ce comité est en charge de l'examen, pour le compte du Conseil d'administration, des décisions prises par la Commission d'agrément (cf.p.30) et a pour mission d'examiner, avant de les présenter au Conseil, la recevabilité des candidatures (cf.p.28) et d'évaluer la qualité du travail de la Commission. Y participent également la directrice générale, le délégué à l'agrément et aux ressources humaines bénévoles, le président de la Commission d'agrément et les ambassadeurs en charge des dossiers de recevabilité. Ce comité s'est réuni neuf fois en 2016, soit entre chaque séance de la Commission d'agrément et du Conseil d'administration. 41 avis ont été rendus suivant à chaque fois les préconisations de la Commission d'agrément en matière d'agrément.

### Comité de déontologie

Présidé par Hélène Beck et composé de Jean-Luc Decornoy, Jean-Pierre Jochum, Catherine Fier, Rachid Lahlou, Jean-Luc Outin et Christine Tabuenca, sa mission est d'étudier les évolutions nécessaires des règles déontologiques et de proposer aussi bien les processus d'élaboration que les règles elles-mêmes à adopter. Y participent également la déléguée déontologie et relations extérieures et, selon les cas, la directrice générale. Conformément à la procédure d'élaboration et d'adoption des règles déontologiques, ce comité s'est réuni quatre fois en 2016 afin d'examiner les différents projets déontologiques. Ainsi, il a proposé au Conseil l'adoption de la proposition du groupe de travail sur les nouveaux modes de collecte et accompagné activement l'avancement du chantier de modernisation du référentiel déontologique jusqu'à l'adoption d'une Charte modernisée par le Conseil d'administration du 15 décembre 2016 (cf.p.17).

### Comité de nomination et de gouvernance

Ce comité, dont la mission est de proposer au Conseil d'administration des candidats pour toutes les nominations qui lui incombent et de s'assurer que la gouvernance du Don en confiance reste toujours à la pointe des bonnes pratiques, est présidé par Agnès de Fleurieu et composé de Jean-Pierre Duprieu, Jean-Luc Outin, Denis Le Squer et Christine Tabuenca. Y participe également la directrice générale du Don en confiance. Il s'est réuni quatre fois en 2016 avec à l'ordre du jour des sujets aussi variés que :

- les propositions de candidature d'administrateur dans le collège des personnalités qualifiées,
- la composition du bureau et des comités du Conseil,
- l'examen des candidatures pour la fonction de président du Don en confiance.



Assemblée générale de 2016

## Réunions du Conseil d'administration

En 2016, le Conseil d'administration s'est réuni treize fois avec une durée moyenne de 2h10. Le Conseil d'administration a été accueilli huit fois par des organisations membres (trois fois à la Fondation pour la Recherche Médicale, deux fois au Secours Catholique, deux fois à l'ARSLA et une fois au Secours populaire) et s'est tenu à deux reprises par conférence téléphonique.

En cas d'empêchement d'un administrateur d'assister physiquement à une réunion, une participation téléphonique est possible (quatre fois de manière individuelle en 2016).

Le Conseil d'administration a pris acte de toutes les décisions de la Commission d'agrément, à trois exceptions. Il a également traité de nombreux autres sujets liés, notamment, aux règles de déontologie, au développement et au financement du Don en confiance, à l'examen de nouvelles candidatures, à l'environnement législatif, à la notoriété et la communication du Don en confiance et à sa gestion en général.

Sur l'ensemble des réunions, le taux de présence est de 77 % (contre 79 % en 2015, 84 % en 2014 et 83 % en 2013) avec au minimum 60 % des membres présents à chaque Conseil.

Le bon fonctionnement des instances est assuré par la directrice générale, Nathalie Blum, avec le soutien de Christine Berlincourt, assistante de la direction générale.

### Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2016



**Jean-Pierre Dupriou**  
Président  
Personnalité qualifiée



**Agnès de Fleurieu**  
Vice-présidente  
Personnalité qualifiée



**Fondation pour la  
Recherche Médicale**  
(Denis Le Squer, Trésorier)



**ARSLA**  
(Christine Tabuena,  
Secrétaire générale)



**AIDES**  
(Christian Andro)



**Jean-Luc Decornoy**  
Personnalité qualifiée



**Isabelle Enjalbert**  
Personnalité qualifiée



**Jean-Pierre Jochum**  
Personnalité qualifiée



**Karim Natouri**  
Personnalité qualifiée



**Jean-Luc Outin**  
Personnalité qualifiée



**Secours Catholique**  
(Hélène Beck)



**Secours Islamique  
France**  
(Rachid Lahlou)



**Secours Populaire  
Français**  
(Thierry Robert)



**Société de  
Saint-Vincent-de-Paul**  
(Catherine Fier)



**Gérard Soularue**  
Personnalité qualifiée

## Les autres organes

### L'Instance de recours

Depuis 2010, l'Instance de recours permet à une organisation labellisée, dans le cas d'une décision de non renouvellement du label, de contester la décision de la Commission d'agrément. Elle est présidée par Pierre-Alain Weill, ancien président de chambre à la cour d'appel de Paris, et composée d'Edith Arnoult-Brill, ex-présidente du Conseil National de la Vie Associative et vice-présidente du Conseil Economique, Social et Environnemental, de Marie-Thérèse Cornette, ancienne présidente de la cinquième Chambre de la Cour des Comptes, de Jean-Pierre Jochum, en tant qu'administrateur du Don en confiance, personnalité qualifiée, et de Hélène Beck, au titre d'administrateur représentant les membres. L'Instance de recours n'a pas été saisie en 2016.

### Le comité de direction

Le comité de direction est constitué du président du Don en confiance, de la directrice générale, du président de la Commission d'agrément, du contrôleur général, des deux délégués et du (de la) chargé(e) de mission salariés. Il se réunit tous les 15 jours

et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble des activités du Don en confiance et de la programmation de ses travaux.

### Renforcement de l'équipe des permanents

Samuel Bajou a été embauché en CDD en octobre 2016 afin de remplacer Léa Rolland-Thongkham pendant son congé maternité. Il est chargé notamment de la mise en place d'un système d'informations, ainsi que de la formation des bénévoles. Initialement diplômé en sciences physiques, il a par la suite donné un tournant à sa carrière en s'orientant vers l'économie sociale et solidaire.

Diplômée d'un Master II en Politiques de communication et en alternance au Don en confiance à partir de septembre 2015, Lucie Wojtasiak a été embauchée en octobre 2016 pour un CDD de neuf mois au poste de chargée de communication. Elle est en charge de la communication du Don en confiance aux côtés de Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures •

## L'équipe permanente du Don en confiance

**Lucie Wojtasiak**  
Chargée de communication

**Patrick Baquin**  
Délégué à l'agrément et aux ressources humaines bénévoles

**Nathalie Blum**  
Directrice générale

**Nadia Bensalem**  
Assistante contrôle et agrément

**Mathilde Cuchet-Chosseler**  
Déléguée déontologie et relations extérieures

**Samuel Bajou**  
Chargé de mission

**Léa Rolland-Thongkham**  
Chargée de mission

**Christine Berlincourt**  
Assistante de la direction générale



# Les bénévoles du Don en confiance

(en fonction au 31 décembre 2016)

## Les membres du Conseil d'administration, personnalités qualifiées



Jean-Pierre Duprieu Président  
Agnès de Fleurieu Vice-présidente  
Jean-Luc Decornoy  
Isabelle Enjalbert  
Jean-Pierre Jochum  
Karim Natouri  
Jean-Luc Outin  
Gérard Soularue

## Les membres du "premier cercle"

### Les membres de la Commission d'agrément



Michel Senellart  
Président



Alain Breton  
Vice-président



Jacques Bachelin



Michel Barrau



Jean-Paul Bouquin



Etienne Broquet



Yves Chevillotte



Eric Elghozi



Hervé Guérin



Geneviève Yavchitz

### Les membres de l'équipe d'animation du contrôle



Jean-Louis Gaugiran



Rémy Gavard-Suaire



Catherine Guinefort



Jean-Baptiste Labrusse



Danièle Larger



Bernard Malan



Rémi Raclet



Michel Soublin



Jacques Vantalou



Michel Vantalou

### Les ambassadeurs



Didier Berthelemot



Jean-Pierre Dutertre



Bruno Gizard



Jean-Luc Paret

### Les experts bénévoles



Gérard Bouniol



Daniel Bruneau



Patrick Frotié

Les contrôleurs en exercice ou en cours d'affectation au 31 décembre 2016



Jean-Louis Balouzet Charley Baltzer Bérangère de Beaucoudrey Michel Beaudout Gérard Bertault Eric de Bodard Jean-François Boonen Jean-Pierre Bornet Michel Botrel Francis Boucly



Jean-Marie Boudier Bénédicte Brouard Christiane Bruère-Dawson Alain Burq Henri Camus Laurent Carle Serge Castillon Cécile Chaumin-Ernst Annick de Chevigny Benoît Clair



André Cochard Didier Collin Patrice Coquard Francis Cuisinier Annick Danguy Thierry Desportes Antoine Dollfus Paul-François Dubroeuq Jeannine Duclos-Sikorzynski Pascal Durand-Barthez



Jean-Pierre Duterte Sylvaine Falque Alain Fournier Pierre Fréville Rémi Garcin-Berson Alain Gassie François Gayral Bruno Gérald André Gossellin Jean-Noël Hannecart



Thierry Hannecart Jean-Pierre Hemmery Gilles Hervier Odile Jarry Jean-Michel Kay Michel Laborde Anne Landier-Juglar Laurent Liot Alain Linot Michel Marcenac Bernard Mazin



Jean Mignot Jean-Louis Mignotte Bernard Mugnier Jean Muguet Marcel Mulot Francis Noël Jean-Luc Oun Laurent Padoux Jean-Pierre Paumier Danielle Perray Philippe Perrier de la Bâthie



Bernard Pezon Didier Pierre Marie-Claire Plaud Christian Rabeau Arnaud de Raynal Hubert Redon Michèle Rellier Pierre Renard Théophile Rietsch Bruno Rolland Claude Salvan



Geneviève Sempere-Briand Francis Seron Christine Soubriard Yves Terrasse Bernard Terrier Philippe Thomas Florence Triail Jacques Valerio Roger de Vernejoul Patrick Warin Jacques Zaks

# Les bénévoles du Don en confiance : une communauté plurielle et engagée

## Formation et *coaching*, deux garanties pour l'homogénéité du contrôle

Les bénévoles du Don en confiance sont formés en participant à une ou plusieurs des 14 séances de formation proposées tout au long de l'année : les six séances "Echanges et mises à jour des connaissances" et les huit séances de formation thématique "Comprendre le fonctionnement des fondations et fonds de dotation", "Apprécier la transparence économique et financière des organisations", "La collecte digitale, nouvelles pratiques et changements" (*pro bono* d'adfinitas), "La protection des données à caractère personnel" et les "Ateliers Excel/Word".

Afin d'assurer l'homogénéité de l'appréciation des contrôleurs, ils exercent leur activité dans le cadre de cercles les regroupant par dizaine, qui se réunissent chacun trois fois par an. Ces cercles sont animés par les bénévoles chevronnés de l'équipe d'animation du contrôle (cf.p.34), souvent eux-mêmes contrôleurs, et sont organisés de manière à assurer une diversité des profils de contrôleurs, de l'ancienneté et de la taille des organisations suivies.

Le *coaching* assuré en outre par les animateurs des cercles en soutien de chaque contrôleur garantit l'équité de traitement dans l'octroi et le maintien du label.

Pour renouveler la communauté des bénévoles, deux sessions de formation initiale (de six demi-journées) sont organisées chaque année, au printemps et à l'automne, à l'attention des candidats à l'exercice d'un bénévolat au sein du Don en confiance.

En 2016, ce sont 17 candidats qui ont suivi ce cursus de formation. Pour 14 d'entre eux, qui ont transformé l'essai, l'intégration est réalisée, sept ayant déjà un mandat de contrôle et sept étant en instance d'affectation.



**Michel Vantalou**

Bénévole membre de l'équipe d'animation du contrôle

« Les bénévoles, acteurs essentiels du Don en confiance, sont tous ensemble les garants de son indépendance de jugement vis-à-vis des organisations labellisées. En outre, ils apportent à tous les financeurs - grands et petits - la garantie du don en confiance. »

## Chiffres-clefs de la valorisation du bénévolat

Sur 113 bénévoles comptabilisés,

**2 917** journées de travail, soit l'équivalent de :

- **13** personnes à temps plein
- une moyenne de **26** journées par bénévole

## Un recrutement sélectif des bénévoles

Le recrutement des bénévoles s'effectue avec sélectivité et régularité. Il se déroule en plusieurs étapes : deux entretiens préalables, six demi-journées de formation initiale, une évaluation collégiale, un entretien final. Il assure la stabilité de l'effectif des bénévoles au fil du temps, avec le renouvellement nécessaire.

## Des bénévoles engagés

Les 77 contrôleurs du Don en confiance ont consacré 1 684 journées au Don en confiance, soit en moyenne 22 journées pour chacune des organisations bénéficiaires. Ce travail représente l'équivalent de celui de huit salariés à temps plein.

La mission d'animation et de *coaching* a représenté à elle seule 456 journées de travail en 2016, soit 38 journées pour chacun des animateurs.

Les membres de la Commission d'agrément, quant à eux, ont consacré au total 626 journées de travail au Don en confiance, soit en moyenne 56 journées par personne et sept jours au profit de chacune des organisations concernées.



Nathalie Blum, directrice générale, et Jean-Pierre Duprieu, président, intervenant à la réunion annuelle des bénévoles

## Focus sur la réunion annuelle des bénévoles

La réunion annuelle des bénévoles a eu lieu le 10 octobre, réunissant près de 80 bénévoles. Ces derniers ont pu travailler en ateliers sur le projet "Refondation" du Don en confiance pendant la matinée puis ont été informés des actualités du Don en confiance durant l'après-midi •

# Rapport financier

Exercice clos le 31 décembre 2016

## Le mot du trésorier



*Denis Le Squer, président du directoire de la Fondation pour la Recherche Médicale, trésorier*

L'année 2016 s'inscrit bien dans le plan stratégique défini pour 2013-2016 et le développement des activités s'est poursuivi. Force est de constater la capacité du Comité de la Charte du Don en confiance à s'adapter aux changements au regard des événements de l'année.

Le résultat 2016 est à l'équilibre, avec 707 K€ de charges et 708 K€ de produits. Le budget prévisionnel était volontariste ; le Don en confiance a su adapter ses dépenses aux évolutions de ses ressources, preuve d'une bonne anticipation et d'une gestion rigoureuse. Sur le plan bilanciel, il maintient sa politique de réserve prudente et huit mois de fonctionnement peuvent être assurés par ses fonds propres.

Les faits marquants pour la gestion 2016 sont la baisse du montant global des cotisations du fait de la sortie de cinq organisations, partiellement compensée par la labellisation de six nouvelles organisations et l'ajustement des dépenses.

Les charges sont inférieures au budget prévisionnel de 75 K€ et en légère baisse par rapport à 2015. Certaines dépenses sont inférieures aux prévisions du fait d'arbitrages, notamment une réduction du nombre de questions que comporte le Baromètre de la Confiance (cf.p.19), et le travail d'élaboration d'un nouveau système d'information démarré avec des ressources internes. Certaines dépenses ont été reportées sur 2017, telles que l'impression de la Charte de déontologie modernisée. Enfin, des économies ont été réalisées sur différents postes, tels que les frais de missions, réceptions et locations de salles.

Les ressources sont inférieures au budget prévisionnel de 71 K€ et en légère baisse par rapport à 2015. Les ressources des cotisations et frais d'instructions sont inférieures au budget prévisionnel de 15 K€, certaines sorties d'organisation ne pouvant être anticipées. Les subventions, bien qu'en-deçà du budget prévisionnel volontariste, sont, avec 97 K€ légèrement supérieures à 2015. La convention pluriannuelle d'objectifs avec le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a été reconduite pour la période 2016 à 2018 au même niveau, montrant ainsi l'attachement des pouvoirs publics à la mission menée par le Don en confiance. La subvention accordée annuellement par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes à hauteur de 20 K€ a été reconduite. Le soutien des partenaires se manifeste également à travers la mise à disposition depuis 2010 de personnel niveau cadre dirigeant par la Caisse des dépôts et consignations moyennant une faible participation financière.

Le Don en confiance a procédé à la valorisation du travail de contrôle, d'expertise, d'accompagnement réalisé par ses bénévoles, cœur de son activité. Il représente 13 équivalents temps plein et un budget de 1,75 M€, auquel il convient d'ajouter les prestations en nature d'environ 100 K€ correspondant à la mise à disposition par la Caisse des dépôts. Le budget ainsi cumulé est de 2,6 M€. Le dispositif de labellisation représente l'essentiel des 2 917 jours de bénévolat mis à disposition par le Don en confiance au service de ses membres. Ce bénévolat est force de progrès pour les membres dont il contribue à l'amélioration du fonctionnement.

Dans un contexte économique et politique en mutation, les associations, les fondations et les fonds de dotation jouent un rôle déterminant de cohésion sociale en portant des valeurs essentielles. La générosité du public est nécessaire et indispensable pour que nos structures disposent des moyens suffisant dans la mise en œuvre de leurs missions au bénéfice de l'intérêt général. Ainsi, le rôle de tiers de confiance du Don en confiance, garant d'une gestion rigoureuse, de la qualité de l'organisation, d'une éthique, d'une déontologie, accompagne les donateurs dans leurs choix et les valeurs auxquelles ils adhèrent •

# Analyse et commentaires des comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont caractérisés par les données générales suivantes :

Total du bilan :	733 740€
Total des produits :	707 758€
Total des charges :	707 217€
Résultat de l'exercice :	541€

Le Don en confiance ne faisant pas appel à la générosité du public, il n'établit pas de compte d'emploi des ressources.

Les comptes du Don en confiance ont été audités par le cabinet SLG Expertise, commissaire aux comptes de l'association, représenté par Marion Bolze. Ils certifient l'ensemble des comptes de l'exercice 2016 et les documents financiers présentés.

## 1 - LE COMPTE de RESULTAT

### 1.1 - Les produits

Le **total des produits** s'élève à 707 758€ en 2016 contre 733 447€ en 2015, en baisse de 3,5 %.

Avec l'arrivée de six nouveaux membres et le départ de cinq membres, le nombre de cotisants progresse de un membre en 2016 pour atteindre 85 membres en fin d'année. Avec les évolutions et la nouvelle répartition des niveaux de collecte, **les cotisations des membres** passent à 587 135€ contre 608 100€ en 2015.

**Les frais de dossiers** s'élèvent à 12 000€ en 2016, comme en 2015, correspondant au démarrage de l'instruction de six nouvelles candidatures. Un dossier reçu par le Conseil d'administration en fin d'année 2016 conduira à un démarrage d'instruction et à des frais de dossier en 2017.

**Les subventions d'exploitation** s'élèvent à 96 983€ en 2016 contre 94 200€ en 2015. La subvention du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

s'élève à 70 000€, la convention pluriannuelle d'objectifs ayant été maintenue en 2016-2018 au même niveau que la précédente. La subvention reçue pour la formation des bénévoles pour la troisième année s'élève à 4 900€, contre 4 200€ en 2015.

La Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes a renouvelé sa subvention de 20 000€. Une subvention de 2 083€ a été versée pour un contrat d'apprentissage se concluant au cours de l'année 2016.

**Les reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges** s'élèvent à 5 929€, avec le remboursement de dépenses de formation et la reprise de la provision liée aux travaux d'aménagement à hauteur de l'amortissement 2016.

**Les produits financiers** s'élèvent à 5 515€, contre 7 538€ en 2015.

### 1.2 - Les charges

Le **total des charges** 2016 s'élève à 707 217€ ; il est en baisse de 3,5 % par rapport aux charges 2015 d'un montant de 733 325€.

L'ensemble des **achats et charges externes** s'élève à 288 351€ en 2016, contre 314 150€ en 2015, soit une baisse de 26 000€.

Ils n'ont pas été impactés en 2016 par les dépenses affectant l'année 2015 liées à la migration des services assurés par l'Uniopss jusqu'à début 2015, soit une économie de 16 000€.

Le périmètre du 9<sup>ème</sup> Baromètre de la Confiance a été réduit en 2016 par rapport aux années précédentes, avec un montant en baisse de 11 000€ par rapport à 2015.

Malgré le développement de l'activité, des économies de gestion ont été réalisées sur les divers achats et charges tels que les locations (4 000€) avec notamment davantage de prêts de salles, les frais de déplacements et de missions (2 000€) et autres (2 000€), malgré l'évolution des sites Internet et intranet qui a généré un coût de mise en œuvre supplémentaire de 9 000€.

**Les charges de personnel** s'établissent à un total de 390 358€ hors impôts et taxes sur rémunération vs 374 553€ en 2015. ...

...Cette augmentation s'explique principalement par le recrutement d'une chargée de communication junior en octobre 2016 à l'issue de son contrat d'apprentissage. A noter que la mise à disposition d'un cadre par la Caisse des dépôts et consignations depuis 2010 en échange d'une participation incluse dans les autres charges externes permet l'apport d'une ressource humaine sans impact sur les charges de personnel.

Les **impôts et taxes** s'élèvent à 17 493€ et les **dota-tions aux amortissements et provisions** à 11 009€.

## 2 - LE BILAN

Le **total du bilan** au 31 décembre 2016 est de 733 740€, contre 724 887€ pour l'exercice 2015.

### 2.1 – L'actif

**A l'actif, les immobilisations** s'élèvent, après amortissements de l'exercice, à 32 905€, contre 41 741€ en 2015.

**Les charges constatées d'avance** s'établissent à hauteur de 3 709€ en 2016, contre 10 027€ en 2015.

**Les disponibilités** s'élèvent à 694 197€ en 2016, contre 672 634€ en 2015. Elles sont placées sur un compte sur livret et un livret associatif.

### 2.2 – Le passif

Le **passif** se décompose en :

- **un report à nouveau positif** de 470 032€, supérieur au report à nouveau 2015 de 469 910€, par l'intégration du résultat 2015 de 122€,
- **le résultat de l'exercice 2016** de + 541€, en attente d'affectation,
- **les provisions pour charges** de 63 521€ qui correspondent à la valeur résiduelle des travaux d'aménagement pour 22 691€ et à la provision d'indemnités de départ à la retraite pour 40 830€,
- **un compte fournisseurs**, qui s'élève à 83 091€, contre 84 312€ en 2015,
- **les dettes fiscales et sociales**, qui s'élèvent à 112 540€ contre 103 356€ en 2015,
- **les autres dettes**, qui s'élèvent à 2 000€, contre 2 435€ en 2015,
- **les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit** pour 2 015€.

## 3 - CONCLUSION

L'exercice 2016 dégage un **résultat positif de 541€**. Sous réserve du vote de l'Assemblée générale, ce résultat augmentera le report à nouveau qui s'établira à 470 573 €, ce qui représente 66,5 % des charges 2016 et 8 mois d'exploitation •

## BILAN

### Exercice clos le 31 décembre 2016

	ACTIF	31/12/2016 (en euros)			31/12/2015 (en euros)
		Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
	Frais d'établissement				
	Logiciels	36 924	36 924		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	9 149	7 320	1 830	3 660
	<b>Immobilisations corporelles :</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériels et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	85 537	59 858	25 678	32 624
	Immobilisations corporelles en cours	5 333		5 333	5 333
	Avances et acomptes				
	<b>Immobilisations financières</b>				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	64		64	124	
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>137 007</b>	<b>104 102</b>	<b>32 905</b>	<b>41 741</b>
<b>Comptes de liaison</b>					
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>Stocks et en-cours</b>				
	Matières premières et approvisionnements				
	En-cours de production de services				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	<b>Créances d'exploitation</b>				
	Créances usagers et comptes rattachés	8 202	8 202		
	Autres créances	2 928		2 928	424
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	694 197		694 197	672 634
Charges constatées d'avance	3 709		3 709	10 027	
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>709 037</b>	<b>8 202</b>	<b>700 835</b>	<b>683 085</b>
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>846 044</b>	<b>112 304</b>	<b>733 740</b>	<b>724 827</b>

## BILAN

### Exercice clos le 31 décembre 2016

		PASSIF	31/12/2016 (en euros)	31/12/2015 (en euros)
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>Fonds propres</b>			
		Fonds associatifs sans droit de reprise		
		Réserves statutaires ou contractuelles		
		Réserves réglementées		
		Autres réserves		
		Report à nouveau	470 032	469 910
		<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)</b>	541	122
	<b>Autres fonds associatifs</b>			
		Fonds associatifs avec droit de reprise		
		Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
	Provisions réglementées			
		<b>TOTAL (I)</b>	<b>470 573</b>	<b>470 032</b>
<b>Comptes de liaison</b>		<b>(II)</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		Provisions pour risques		
		Provisions pour charges	63 521	64 692
		<b>TOTAL (III)</b>	<b>63 521</b>	<b>64 692</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		Sur subventions de fonctionnement		
		Sur autres ressources		
		<b>TOTAL (IV)</b>		
<b>DETTES</b>		Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	2 015	
		Emprunts et dettes financières divers		
		Avances et acomptes reçus sur commandes		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 091	84 312
		Dettes fiscales et sociales	112 540	103 356
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
		Autres dettes	2 000	2 435
	Produits constatés d'avance			
		<b>TOTAL (V)</b>	<b>199 646</b>	<b>190 104</b>
Ecart de conversion passif		<b>(VI)</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>(I à VI)</b>	<b>733 740</b>	<b>724 827</b>

**COMPTE DE RESULTAT**  
Exercice clos le 31 décembre 2016

		31/12/2016 (en euros)	31/12/2015 (en euros)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises		
	Production vendue		
	Prestations de services	12 000	12 000
	<b>Montant net des produits d'exploitation</b>	<b>12 000</b>	<b>12 000</b>
	Production stockée		
	Subventions d'exploitation	96 983	94 200
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	5 929	11 606
	Collectes		
	Cotisations	587 135	608 100
	Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Autres produits	196	3	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>		<b>702 243</b>	<b>725 909</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises		
	Variation de stocks (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)		
	Autres achats et charges externes	288 351	314 150
	Impôts, taxes et versements assimilés	16 173	14 949
	Salaires et traitements	255 498	237 928
	Charges sociales	132 880	133 480
	Autres charges de personnel	1 980	3 145
	Dotations aux amortissements sur immobilisations	8 776	10 331
	Dotations aux provisions sur immobilisations		
	Dotations aux provisions sur actif circulant		8 202
	Dotations aux provisions pour risques et charges	2 234	6 573
	Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Autres charges	5	997	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>		<b>705 896</b>	<b>729 756</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>		<b>-3 653</b>	<b>-3 847</b>

## COMPTE DE RESULTAT au 31 décembre 2016

		31/12/2016 (en euros)	31/12/2015 (en euros)
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	5 515	7 538
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		<b>5 515</b>	<b>7 538</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)</b>			
<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(V - VI)</b>	<b>5 515</b>	<b>7 538</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>(I - II + III - IV + V)</b>	<b>1 862</b>	<b>3 691</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion		1 760
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>			<b>1 760</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(VII - VIII)</b>		<b>- 1 760</b>
Impôts sur les bénéfices	(IX)	1 321	1 809
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		<b>707 758</b>	<b>733 447</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX)</b>		<b>707 217</b>	<b>733 325</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>		<b>541</b>	<b>122</b>

### EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

<b>Produits</b>		
Bénévolat	1 750 200	2 070 396
Prestations en nature	100 000	10 000
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>1 850 200</b>	<b>2 080 396</b>
<b>Charges</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations	100 000	10 000
Personnel bénévole	1 750 200	2 070 396
<b>TOTAL</b>	<b>1 850 200</b>	<b>2 080 396</b>



# SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



 **Facebook**  
[facebook.com/donenconfiance](https://facebook.com/donenconfiance)

 **Youtube**  
Don en confiance

 **Twitter**  
[@donenconfiance](https://twitter.com/donenconfiance)

 **Linked In**  
Comité de la Charte  
du Don en confiance

Avec le soutien de



COMITÉ DE LA CHARTE DU DON EN CONFIANCE  
15/17, rue Albert, 75013 Paris - 01.53.36.35.02/03  
[contact@donenconfiance.org](mailto:contact@donenconfiance.org) - [www.donenconfiance.org](http://www.donenconfiance.org)